

# L'Initiative pour l'Emploi des jeunes en Martinique (2014-2017)

---

## INTRODUCTION

La Martinique est particulièrement touchée par le chômage des jeunes : le taux de chômage s'y élève à 48,5 % pour les moins de 30 ans en 2014<sup>a</sup> et à 62 % chez les moins de 25 ans<sup>b</sup>. Le taux d'actifs non diplômés est élevé (41 %<sup>c</sup>) et l'offre de formation est en décalage avec l'offre d'emploi : plus de 7 000 offres d'emploi non satisfaites en 2013, malgré 44 371 chômeurs martiniquais inscrits à pôle emploi<sup>d</sup>. Le nombre de NEET sur le territoire s'élève à 9 983<sup>e</sup>, soit 23,2 % des 15-24 ans, le double de la moyenne nationale<sup>f</sup>. Le décrochage scolaire est un facteur aggravant du chômage des jeunes en Martinique<sup>1,2,g</sup>.

En Martinique, les deux autorités de gestion portent chacune des actions en direction de l'IEJ, dans une logique de domaine de compétence mixte : la DIECCTE soutient des actions de repérage, d'accompagnement, d'insertion et des actions favorisant la mobilité. La Région initialement, puis la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), est responsable de la formation et intervient conjointement avec la DIECCTE sur les actions d'insertion.

La mise en œuvre de l'IEJ a été marquée par un démarrage tardif pour la Région/CTM, lié à un changement de mandat. Pour la DIECCTE, les actions ont été mises en place plus tôt. Au total, pour le PO national volet déconcentré, 14,8 M€ ont été programmés et 10,8 M€ réalisés sur une enveloppe initiale de 14,4 M€, pour un total de 5 365 jeunes participants (31 % volet déconcentré, 69 % volet central) (voir

---

<sup>1</sup> Les notes de bas de page, numérotées en chiffres arabes, sont utilisées pour apporter des précisions au texte. Des notes de fin (a, b, c ...) indiquent les références bibliographiques. Une annexe commune aux monographies réunit les acronymes utilisés.

<sup>2</sup> Un portrait complet du territoire est disponible dans la monographie de 2015.

Tableau 1 ci-dessous).

**Tableau 1 : Chiffres clés de l'IEJ en Martinique**

	PON Volet central	PON déconcentré FSE IEJ	PO Régional/CTM
<i>Dotation initiale</i>	n.d	14,4 M€	5,0 M€
<i>Programmation (% de la dotation initiale)</i>	n.d	14,8 M€ (103 %)	5,0 M€ (100 %) <sup>3</sup>
<i>Réalisation (% de la programmation)</i>	n.d	10,8 <sup>h</sup> M€ (73 %)	0,9 M€ (18 %) <sup>4</sup>
<i>Nombre de jeunes participants / nombre visé</i>	3 702 en Martinique	1 663 / 2 389 <sup>i</sup>	n.d / 400

La présente monographie s'inscrit dans le cadre de l'évaluation d'impact de l'IEJ pour la période 2014-2017. Elle s'appuie sur des entretiens avec 2 personnes de la DIECCTE et de la CTM ainsi que sur l'exploitation des données relatives aux participants. Dans la première partie, nous revenons sur **les politiques de l'emploi des jeunes des autorités de gestion** et le rôle joué par l'IEJ dans leur formation ; puis, nous verrons **comment les opérateurs se sont saisis de l'IEJ** pour mettre en place des actions en direction des jeunes NEET, et comment l'IEJ a fait évoluer leurs pratiques ; enfin, la dernière partie porte sur **l'impact de l'IEJ sur les parcours des jeunes**. Chacune se termine par un résumé des principaux enseignements. En annexe, une micro-étude de cas portant sur le Parcours de la Réussite, un dispositif de la Mission Locale du Centre de la Martinique, est également disponible.

<sup>3</sup> Montants programmés cumulés de l'IEJ (2,5 M€) et de la contrepartie FSE (2,5 M€), soit 5,0 M€

<sup>4</sup> Montant des dépenses certifiées (916 107 €). Le dispositif APPI a été programmé initialement par la Région mais n'a finalement pas été mis en œuvre, il a été déprogrammé par la Collectivité Territoriale de Martinique au profit du dispositif Atout Inclusion. Ce dispositif a démarré le 31 décembre 2017, c'est pourquoi, à date, il y a peu de données de bilan disponibles et le niveau de réalisation est encore faible.

## 1. LES POLITIQUES D'INSERTION DES JEUNES ET L'IEJ EN MARTINIQUE

*Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 1 de l'évaluation : Dans quelle mesure l'IEJ a-t-elle rendu possible la transformation progressive des politiques de l'emploi par les autorités de gestion, et comment ?*

### **Quelles sont les politiques de l'emploi des jeunes de la DIECCTE et du Conseil régional (devenu Collectivité Territoriale de Martinique) entre 2013 et 2017 ?**

Il s'agit d'identifier quelles sont les stratégies de la Région/CTM et de la DIECCTE dans leur utilisation des crédits européens IEJ et de quelle manière ces autorités les intègrent avec les autres politiques en faveur de l'emploi des jeunes.

#### *Les politiques de l'emploi des jeunes en Martinique*

Il existe, et ce depuis avant l'IEJ, une politique de l'emploi des jeunes en Martinique portée par les autorités de gestion, qui vise les jeunes martiniquais en situation difficile (le taux de chômage des moins de 15-24 ans s'élève à 51,4 % en 2014 selon Eurostat, en comparaison avec une moyenne de 24,3 % pour les autres régions éligibles à l'IEJ). Les priorités territoriales incluent l'illettrisme<sup>5</sup> et le décrochage scolaire, ces deux éléments ayant des conséquences directes sur le marché de travail et le chômage.

Il est à noter que les Martiniquais se sont prononcés en faveur de la création d'une Collectivité territoriale en 2010 exerçant alors les compétences précédentes du Conseil régional et du Conseil général<sup>l</sup> (fusion effective à partir de 2016). Le document « Contrats de plan Etat-Région-Département (CPERD) 2015-2020 »<sup>k</sup> présente la stratégie partagée dans le contexte d'une gouvernance tripartite de la Martinique par l'Etat, la Région et le Département. Les trois acteurs se sont engagés à travailler ensemble sur 6 volets stratégiques, dont la « Cohésion sociale et employabilité » visant à faciliter le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle, notamment pour les jeunes. Financièrement ces actions en faveur des « publics défavorisés » sont portées majoritairement par la Région initialement et par la CTM à ce jour. Le sous-axe destiné spécifiquement aux jeunes qui met l'accent sur le décrochage scolaire est porté également, à 81 %, par la Région/CTM.

De fait, le modèle de compétences est mixte pour l'emploi des jeunes en Martinique, s'appuyant sur un système de co-financement et une négociation locale des lignes de partage selon le dispositif concerné. De manière plus générale :

1. Pour la DIECCTE, l'accès à la qualification et à l'emploi des jeunes

---

<sup>5</sup> 13 % des personnes de 16 à 65 ans résidant en Martinique, INSEE

constitue un axe stratégique<sup>1</sup>. Elle traduit sur le territoire de la Martinique, les orientations nationales sur l'emploi, et y met en place les principaux dispositifs de l'État (Tableau 2 ci-dessous) ;

2. La Région/CTM exprime en particulier une politique d'amélioration de l'accompagnement, de la formation professionnalisante ou qualifiante et d'insertion des publics les plus fragiles, notamment les jeunes, dans son CPRDFP 2012-2015.

La Région s'est également dotée en 2010 d'un plan « ambition jeunes », de formation et d'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Cela s'inscrit dans une politique globale destinée à la réussite des enfants et des jeunes tout au long de la vie. Ce plan comprend le dispositif régional Immersion Emploi Jeune initié par la Région Martinique depuis 2011.

Dans le cadre du plan « ambition jeunes », en 2014, l'Association de gestion de l'environnement de la formation (AGEFMA) et la Maison de l'entreprise de Martinique ont lancé la 4<sup>e</sup> Immersion Emploi Jeune. Ce dispositif vise à favoriser la mise en immersion professionnelle des jeunes de 16 à 35 ans<sup>m</sup>. La Région/CTM, au sein de ce dispositif, prend en charge la moitié de la rémunération des jeunes. Le FAJ (Fond d'aide aux Jeunes) est lui destiné aux jeunes adultes en difficulté et vise à permettre l'insertion professionnelle et sociale.

**Tableau 2 : principales politiques et principaux dispositifs touchant à l'emploi des jeunes**

	État / DIECCTE	Conseil régional / CTM
<i>Compétences</i>	Définition de la politique de l'emploi et de la politique d'insertion professionnelle des jeunes et de la mobilité.	Définition de la politique d'insertion sociale et professionnelle <sup>n</sup> et de la formation <sup>o</sup> .
	Soutien aux actions à destination des jeunes, prévu par la stratégie partagée présentée au sein du CPERD.	
<i>Dispositifs</i>	Les Contrats d'Apprentissage, les Emplois d'Avenir*, les CUI/CAE, et les Contrats de Professionnalisation <sup>p</sup> ; le CIVIS et le parrainage (FSE) <sup>q</sup> E2C  Différents dispositifs de repérage existent déjà (les «plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs » et la mission de lutte contre le décrochage, la journée défense et citoyenneté le Régiment Service	Un plan ambition jeunes (dont le dispositif Immersion Emploi Jeunes fait partie) et Martinique Ambition Jeunes (MAJ), un dispositif favorisant la mobilité)  Le Programme Régional de formation professionnelle – jeunes (PRFP)  Exemples des autres dispositifs: IFMES et EFPMA (École de formation aux métiers maritimes et aquacoles) pour les jeunes, aide individuelle à la

Militaire Adapté (RSMA)	formation
Maisons d'emploi' (catégoriser l'accès et le retour à l'emploi)	Soutien financier aux contrats de génération.
<p>* Une gouvernance partagée du dispositif des contrats aidés<sup>6s</sup> et des emplois d'avenir<sup>7t</sup></p> <p>Un co-financement des dispositifs suivants : Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et des ateliers de formation de base pour la lutte contre l'illettrisme.<sup>u</sup></p>	

### Encadré 1 : objectifs de la stratégie régionale de la formation et de l'orientation professionnelle

Le CPRDFP 2012-2015 définit le plan en matière de l'apprentissage et la formation, veillant à assurer partout un équilibre homme/femme. Faisant le constat d'un environnement mouvant et d'un contexte économique de crise, la région souhaite que les besoins d'emplois et de qualifications soient anticipés afin de mieux informer et d'orienter les jeunes vers le marché du travail. Les jeunes et le besoin de qualification (les jeunes ne détenant pas un diplôme de niveau Bac +2 au minimum constituant 86 % des demandeurs d'emploi chez les moins de 26 ans) sont clairement une priorité au sein du document. De fait, la Région souhaite augmenter le niveau de qualification et diversifier les compétences pour permettre d'« accéder à l'emploi et enrichir les compétences grâce à la formation professionnalisante ou qualifiante » (p.68). Par ailleurs, elle compte « Veiller à l'insertion des publics les plus fragilisés » (p.68) en prévenant le décrochage scolaire, en limitant les ruptures de parcours et en luttant contre les discriminations.

Un accent est mis sur l'alternance (via les dispositifs de contrat d'apprentissage et contrats de professionnalisation) en lien avec les priorités du Président de la République communiquées en 2010. À titre illustratif, la Région a annoncé en 2010 le doublement du nombre d'apprentis.

(CPFDFOP en préparation)

<sup>6</sup> « L'ensemble des acteurs (Pôle emploi, Etat, CG, ML et CAP emploi) a mis en place une gouvernance partagée dont le modèle a inspiré le dispositif mis en place pour les emplois d'avenir. »

<sup>7</sup> « Signature d'une convention tripartite Etat / Région/ Département le 27 novembre 2012 pour un financement complémentaire des emplois d'avenir, afin d'accompagner la mise en œuvre du dispositif. »

### L'insertion des jeunes dans les PO FSE

Comment les fonds européens et en particulier le FSE s'intègrent-ils dans ces politiques ? Le FSE, tant dans le PON FSE que dans le PO FSE Etat et le POR FEDER-FSE, vise déjà largement les jeunes (Tableau 3 ci-dessous), au regard de thématiques de l'emploi, de la formation et de l'inclusion sociale.

**Tableau 3 : Axes et objectifs du FSE touchant l'insertion des jeunes**

	PON FSE	PO FSE Etat	POR FEDER-FSE
<i>Axe</i>	Axe 1 : Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi.	Axe 1 : Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi  Axe 3 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté  Axe 4 : Lutter contre l'abandon scolaire et promouvoir l'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de qualité pour tous	Axe 8(1) : Création d'emploi et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEET <sup>w</sup>
<i>Publics ciblés</i>	Les DE et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes qui se trouvent les plus éloignées du marché du travail.  Les jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés.  En Martinique, sous l'axe 1 du PO Etat du FSE, les jeunes inactifs, jeunes suivis par les missions locales pour lesquels il n'y a pas de solutions positives depuis plus de 2 ans, jeunes de 24 à 30 ans sans diplôme constituent le public cible <sup>x</sup>	Axe 1 : Publics les plus éloignés de l'emploi (demandeurs d'emploi de plus de 2 ans, femmes, seniors et inactifs de plus de 30 ans), jeunes n'ayant pas bénéficié de solutions positives depuis 2 ans et les jeunes de 24 ans à 30 ans sans diplôme  Axe 3 : Personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment des femmes et incluant les jeunes très désocialisés cumulant des handicaps sociaux, éducatifs et comportementaux.  Axe 4 : Décrocheurs et jeunes en échec scolaire	8(1)1 Les jeunes non NEET de 16 à 30 ans sans emploi
<i>Objectifs concernés (actions prévues)</i>	08 - Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre  09 – Promouvoir l'inclusion	OS 1.1 - Favoriser l'accès et le retour à l'emploi des publics les plus éloignés : demandeurs d'emploi de plus de 2 ans,	OT : 08 - Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre  OS : 8(1)1. Augmenter le taux

	<p>sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination</p> <p>Dans le PO ETAT FSE : 1.2 Augmenter le nombre de jeunes NEETS accompagnés en ciblant les jeunes n'ayant pas bénéficié de solutions positives depuis 2 ans et les jeunes de 24 ans à 30 ans sans diplôme</p>	<p>femmes, seniors et inactifs de plus de 30 ans</p> <p>OS 1.2 - Augmenter le nombre de jeunes NEETS accompagnés en ciblant les jeunes n'ayant pas bénéficié de solutions positives depuis 2 ans et les jeunes de 24 ans à 30 ans sans diplôme</p> <p>OS 3.1 - Augmenter le nombre de personnes très éloignées de l'emploi bénéficiant d'un parcours d'insertion</p> <p>OS 4.1 - Diminuer le nombre de décrocheurs et de jeunes en échec scolaire</p>	<p>d'emploi par des actions ciblées sur l'insertion professionnelle des jeunes non NEET de 16 à 30 ans les plus éloignés du marché</p>
<i>Montant</i>	124,7M € (montant FSE alloués à la Martinique) <sup>y</sup>	82,7 M € (montant FSE cumulé pour les OS concernés), soit 69,1 % du PO FSE Etat <sup>8</sup>	31,7 M€ (6 % du POR FEDER FSE IEJ)

Au titre du FSE, les jeunes sont donc visés en accord avec les politiques menées : au niveau national, sous l'angle de l'insertion, et au niveau régional, sous l'angle phare de la formation et l'insertion. Presque la moitié du FSE (hors AT) du POR favorise le retour à l'emploi des jeunes les plus éloignés du marché du travail<sup>z</sup>. Côté DIECCTE, le FSE est mobilisé par l'État avec 4 priorités : accompagnement des jeunes éloignés vers l'emploi, le développement de l'emploi et des compétences, la lutte contre l'exclusion et la lutte contre le décrochage scolaire<sup>aa</sup>.

Pour la CTM, les fonds IEJ (5M€ de dotation) constituent moins de 1 % du PO FEDER-FSE-IEJ. L'articulation entre les deux axes visant les jeunes dans le cadre de la PI 8ii s'articule par un public cible différent : l'axe FSE vise les jeunes non NEET éloignés de l'emploi lorsque l'axe IEJ vise uniquement les jeunes NEET<sup>9</sup>.

<sup>8</sup> Enveloppe du PO FSE ETAT est de **119,7 M €** depuis décembre 2017. Les OS concernés concentrent 82,7 M€ répartis comme suit : OS 1.1 : 19 M€ - OS 1.2 : 15,5 M€ - OS 3.1 : 3,5 M€ - OS 4 : 4,7 M€ (Données communiquées par la DIECCTE)

<sup>9</sup> IEJ à la DIECCTE, 2014 - 2015.



### *L'IEJ et ses lignes de partage*

Le PON IEJ (14,4 M€ en Martinique, soit 5,2 % du total FSE-IEJ volet déconcentré) et l'axe 9 du POR (5 M€, soit 1 % du POR FEDER FSE IEJ) visent spécifiquement les jeunes NEET, avec des actions relevant du repérage, de l'accompagnement et de la formation-insertion que les AG se partagent selon une négociation locale.

En Martinique, les AG ont décidé de partager la gestion de l'IEJ. Une particularité de la Martinique est le modèle mixte des lignes de partage, par exemple le repérage menant aux actions d'accompagnement relève de l'Etat, mais de la Région/CTM lorsque le repérage donne lieu à une action de formation<sup>bb</sup>. Au niveau de l'accompagnement, l'État pilote quand il s'agit des actions d'accompagnement renforcées des jeunes en difficulté, mais Région/CTM est responsable des actions de l'accompagnement des jeunes NEET vers l'entrepreneuriat.

Les lignes de partage sont les suivantes :

3. Les actions de repérage, d'accompagnement renforcé et les actions favorisant la mobilité géographique via LADOM relèvent de l'État ;
4. Les actions de formation, d'immersion, d'entrepreneuriat et de qualification hors LADOM relèvent de la Région/CTM. Les E2C en relèvent également.

La Région ayant des dispositifs d'immersion (notamment l'Immersion Emploi Jeunes dans le cadre du Plan Ambition Jeunes) préexistants, il a été convenu qu'elle les conserve.

Les actions de formation sont partagées entre la Région/CTM pour la majorité, et par l'État s'il s'agit d'actions et de dispositifs de deuxième chance ou d'expériences pédagogiques offrant des formations pré qualifiantes ou qualifiantes telles que celles du RSMA.

Dans le cadre de ces lignes de partage, la DIECCTE prévoit des actions de repérage, de parrainage et de l'accompagnement renforcé (notamment visant les missions locales) ; des actions visant à favoriser la mobilité via LADOM et la mise en situation en milieu professionnel favorisant l'alternance et la relation avec l'entreprise ; dispositifs de la deuxième chance. Côté Région/CTM, elle vise des actions de qualification par l'apprentissage, service civique et alternance ; des actions dans le cadre du Plan Ambition Jeune et des actions d'accompagnement des jeunes NEET à l'entrepreneuriat<sup>cc</sup>.

La formalisation de ces lignes de partage a été tardive, informellement en place entre les deux AG depuis 2014 mais signée en 2017 seulement.

Le Tableau 4 ci-dessous indique ce qui est envisagé dans le PON IEJ et dans le POR.

**Tableau 4 : Axes et objectifs de l'IEJ en Martinique**

	PON IEJ	POR FEDER-FSE-IEJ
<i>Axe</i>	Axe 1 : Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi	8 (1) Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEET
<i>Publics ciblés</i>	Les jeunes NEET en situation de difficulté, y compris les jeunes diplômés	Les jeunes NEET
<i>Objectifs concernés</i>	OS 1 : Proposer une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage par un repérage précoce, un accompagnement personnalisé ou des opportunités d'insertion professionnelle aux jeunes NEET	8(1)2 Augmenter le taux d'emploi par des actions ciblées sur la formation et l'insertion professionnelle des jeunes NEETs
<i>Actions prévues</i>	LADOM, RSMA, le repérage, l'accompagnement renforcé et la mise en situation en milieu professionnel favorisant l'alternance et la relation avec l'entreprise	Action Pluriactivité, Poly-compétence, Immersion (APPI) avec le financement des postes de coordinateurs IEJ, pour la rémunération des NEET et des outils <sup>dd</sup>

Le PON prévoit la mise en place d'un pilotage inter fonds afin de gérer les actions planifiées dans le cadre des PON et POR. Par contre, il ne semble pas qu'un comité spécifique à l'IEJ ait été mis en place.

### *Mise en œuvre de l'IEJ en Martinique*

Comment les AG ont-elles décidé de mettre en œuvre leur PO respectif ?

Initialement, la DIECCTE a souhaité construire, par appels à projets, un parcours pour les jeunes en finançant des actions de repérage, d'accompagnement personnalisé, des dispositifs de la deuxième chance, pré-qualification et qualification ainsi que des actions en faveur de la mobilité. De son côté, la Région avait prévu de flécher les crédits IEJ sur un dispositif innovant conformément à son plan « ambition jeunes » (Tableau 5 ci-dessous).

La DIECCTE a lancé 3 AP en accord avec son périmètre : les 2 premiers AP ciblaient les actions de repérage et d'accompagnement renforcé, visant les missions locales. Selon notre interlocuteur, la DIECCTE n'avait pas de stratégie particulière lors de l'AP de 2014 et a surtout utilisé ses fonds pour financer des acteurs historiques (notamment le RSMA et LADOM). Le premier AP a ciblé spécifiquement les actions innovantes afin de renouveler les opportunités d'insertion professionnelle. L'AP met l'accent aussi sur une réponse partenariale afin de mettre en place des actions renouvelées de repérage.

En 2017, la DIECCTE a décidé de renouveler l'AP pour consommer le reliquat, mais avec peu de réponses. Elle a finalement lancé un AP en 2018 avec pour objectif de travailler avec des nouveaux acteurs et en particulier les EPCI<sup>10</sup> qui peuvent agir comme intermédiaire avec les ML, par leur lien historique avec ces dernières et leur proximité avec les territoires. Pour atteindre cet objectif, l'AG envisage de lancer des AP territoriaux.

Initialement, la Région avait fait le choix d'un dispositif nouveau, l'APPI, destiné à valoriser la poly-compétence et la pluriactivité des jeunes pour répondre aux besoins d'un territoire spécifique où les entreprises n'embauchent pas toujours à plein temps, visant 1 000 jeunes. Le dispositif s'appuyait sur une synergie des fonds IEJ/FSE et FEDER, et visait à permettre aux NEET de découvrir plusieurs métiers en s'appuyant sur une immersion en entreprise. La Région avait souhaité saisir l'opportunité financière de l'IEJ afin de renforcer les priorités et types de solutions définis dans le plan « ambition jeune » de la Martinique<sup>ee</sup>.

**Tableau 5 : Mise en œuvre de l'IEJ en Martinique**

	DIECCTE	Région/CTM
<i>Plan initial</i>	<b>Appels à projet</b>	APPI (projet dispositif multi-fonds)
<i>Mise en œuvre effective</i>	<p><b>3 AP (2014, 2017, 2018)</b></p> <p>2014 : Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi « proposer un parcours d'accompagnement –priorité à l'autonomie »</p> <p>2017: Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi</p>	<p>Sélection des intervenants via un ensemble de marchés d'accompagnement relatifs au projet Atout Inclusion pour l'insertion professionnelle et l'autonomie sociale des jeunes NEET</p>

Cependant, la Martinique a connu un changement institutionnel qui s'est accompagné d'un changement de mandature et d'une nouvelle politique d'accompagnement des NEETS, ainsi qu'une nouvelle approche de gestion des fonds européens. Le dispositif APPI, qui était initialement programmé en 2016, n'a finalement pas été mis en œuvre. Il a été déprogrammé au profit du dispositif « Atout Inclusion », conçu entre 2016 et 2017.

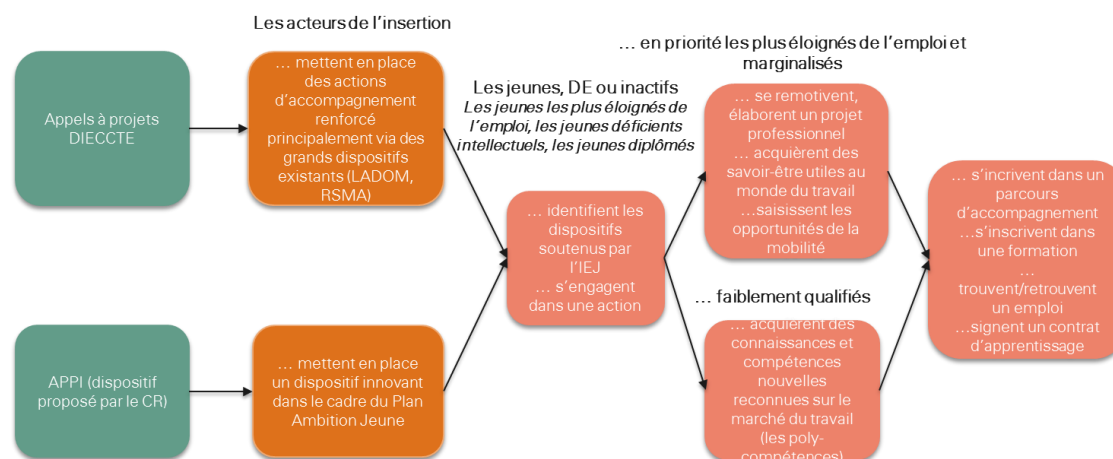
La DIECCTE quant à elle, a lancé des appels à projets afin de programmer la totalité de ses crédits IEJ alloués. L'AP de 2017 avait pour objectif la consommation du reliquat des crédits IEJ.

<sup>10</sup> Etablissements Publics De Coopération Intercommunale

Comme la Garantie jeune a été lancée en parallèle de ces AP et sachant que le même public était visé, l'AG après réunion avec ses partenaires a fait le choix de concentrer l'IEJ sur les jeunes les plus éloignés de l'emploi afin d'instaurer une complémentarité entre les dispositifs.

Au final, la logique d'intervention de l'IEJ en Martinique peut être synthétisée de la façon suivante.

**Figure 1 : logique d'intervention de l'IEJ en Martinique**



### Quel a été le rôle de l'IEJ dans ces politiques de l'emploi des jeunes en Martinique ?

Ici, nous revenons sur les différentes façons dont l'IEJ a pu contribuer à faire évoluer les politiques menées par la DIECCTE et la Région/CTM, au regard des théories d'action identifiées en phase de cadrage.

*L'IEJ a-t-elle constitué une impulsion politique pour intervenir sur l'emploi des jeunes ?*

La Martinique est particulièrement touchée par le chômage des jeunes, c'était donc déjà une priorité pour la DIECCTE qui avait lancé dès 2012 des actions ciblant les jeunes cumulant les freins à l'emploi (diplôme, éducation, expérience professionnelle).

Côté Région/CTM, on constate des efforts importants déjà en cours afin de traiter la problématique de l'emploi des jeunes sur le territoire, notamment le Plan Ambition Jeune en place depuis 2010. On ne note pas une impulsion forte spécifique à la mise en place de l'IEJ.

*L'IEJ permet-elle de monter en puissance sur l'emploi des jeunes en Martinique ?*

L'IEJ<sup>11</sup> représente un financement additionnel pour les 2 AG, mais ce financement reste assez limité en comparaison du FSE et plus largement des budgets qu'elles manipulent. Pour la CTM, il constitue l'équivalent d'un peu moins de 1 % du PO FEDER FSE IEJ et de 4,6 %<sup>12</sup> de son budget pour l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage. L'axe 8 du FSE représente l'équivalent de 8,4 % de ce même budget<sup>13</sup>.

Selon notre interlocuteur de la DIECCTE, dans un contexte d'une multitude de dispositifs déjà en place sur le territoire, la dotation de l'IEJ de 14,4 M€ a été perçue comme une opportunité d'aller plus loin avec ces initiatives existantes. Avant l'IEJ, les ML étaient financées par des fonds étatiques ou régionaux, et non par des fonds européens. L'IEJ a été perçue par la DIECCTE comme une opportunité pour les encourager à solliciter à nouveau des fonds européens car elles avaient eu des expériences compliquées lors du PO précédent.

Concernant LADOM, malgré la diminution de la contribution de l'État prévue en 2015, le financement IEJ a permis de maintenir inchangé le volume de participants bénéficiant de la prise en charge de la formation à 100 %.

Quant à la possibilité de l'IEJ d'avoir un impact important sur la montée en puissance des dispositifs en faveur de l'emploi des jeunes, des freins sont évidents à la mise en place de l'IEJ : côté DIECCTE un manque de ressources afin de gérer la mise en œuvre de l'IEJ et l'absence d'une assistance technique ont ralenti le processus, et, à leurs yeux, rendu la possibilité d'identifier de nouveaux acteurs et projets innovants plus difficile.

*L'IEJ a-t-il changé la façon d'envisager le problème de l'emploi des jeunes au sein des AG ?*

#### **POLITIQUES REGIONALES**

La Région/CTM a adopté le terme "NEET" hors de la partie réservée aux fonds IEJ dans le POR. Ainsi dans la majorité des axes, la Région/CTM évoque les NEET comme cible spécifique. Selon notre interlocuteur de la DIECCTE, le concept de

---

<sup>11</sup> L'IEJ correspond à l'axe 8(1), OS 8(1)3. Le FSE correspond (dans le cadre de l'emploi des jeunes) également à l'axe 8(1), OS 8(1)1 et 8(1)2.

<sup>12</sup> En Martinique, le budget moyen dédié à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'élève à 53,9M€ (55,7 M€ en 2014, 51,5 M€ en 2015, 54,5M€ en 2016). La dotation IEJ de 5M€ sur 2 ans = 2,5M€ par an. Il est à noter que la programmation a commencé en 2017 pour le POR IEJ— Source, Budgets primitifs

<sup>13</sup> L'axe FSE du POR IEJ s'élève à 31,7 M€. Le FSE est mis en œuvre entre 2014 et 2020 donc sur 7 ans, le FSE en représente 8,4%. Il est à noter que l'axe FSE du POR IEJ ne vise pas uniquement les jeunes.

NEET dans le contexte d'un taux de chômage des jeunes très élevé et d'un niveau d'éducation bas est facile à appréhender en Martinique.

Toutefois, l'IEJ et ses concepts ne semblent pas avoir un impact marquant sur la politique des jeunes et la façon de voir des AG.

5. Le terme NEET est référencé une fois dans le cadre de la PI 8ii, visant des actions innovantes d'orientation et de sensibilisation à la création d'activité à destination des NEET ;
6. À titre illustratif, on ne note dans le rapport d'activité de MAJ (un dispositif régional hors IEJ visant les jeunes) pour l'année 2016, aucune référence au terme de NEET ou à l'IEJ. De même, pas d'influence à noter au sein du document « Jeunesse Chiffres Clés » publié par la DJSCS en Martinique sur la situation des jeunes sur le territoire en 2016.

Par rapport au concept d'apporter une solution, notre interlocuteur de la DIECCTE a constaté qu'en Martinique la solution n'est pas forcément une sortie en emploi ou en formation, le fait même de repérer et d'accompagner ces jeunes très éloignés du marché de l'emploi est important dans le contexte territorial.

#### **IEJ**

La Région, dans le cadre de son Plan Ambition Jeunes, avait une stratégie existante en faveur de l'emploi des jeunes. L'IEJ, en accord avec la logique d'innovation qu'elle porte, a constitué une opportunité pour compléter et amplifier cette stratégie en développant le dispositif APPI. Celui-ci a été pensé et adapté au marché local grâce aux solutions de polycompétence et pluriactivité. Néanmoins, avec la création de la CTM, c'est finalement le dispositif Atout Inclusion qui a été programmé à la place du dispositif APPI. Ce nouveau dispositif a été voulu plus « qualitatif », les jeunes étant accompagnés dans un parcours d'insertion plus long, dans l'objectif d'obtenir de meilleurs résultats.

Côté DIECCTE, les fonds ont été principalement perçus comme une opportunité pour renforcer les grands dispositifs existants sur le territoire, visant les jeunes les plus marginalisés, et aussi pour soutenir des dispositifs innovants pour des structures plus locales.

#### *Les modalités gestionnaires de l'IEJ ont-elles influé sur les politiques menées ?*

Un obstacle en termes de mobilisation des porteurs, et surtout pour attirer des nouveaux acteurs, est lié aux coûts de gestion des fonds européens. La DIECCTE voudrait également mettre en place une cellule d'accompagnement des acteurs mais, selon nos interlocuteurs, ce n'est pas possible compte-tenu des ressources actuelles, de l'absence d'assistance technique sur le PO IEJ et de l'impossibilité de mobiliser l'assistance technique FSE. En effet, il n'y a que 3 personnes pour gérer l'IEJ au sein

de la DIECCTE. La DIECCTE compte enfin mettre en place un réseau de porteurs de projets pour mieux les accompagner et obtenir des retours d'expérience.

### *L'IEJ a-t-elle contribué à renforcer la gouvernance des politiques de l'emploi en Martinique ?*

Les fonds IEJ ont mené la DIECCTE à se mobiliser en interne: conduite de réunions avec les services en charge de la politique des jeunes afin de pouvoir mobiliser ces fonds supplémentaires. Pour la DIECCTE, l'idéal aujourd'hui serait de proposer un accompagnement des structures avec la difficulté mentionnée plus haut concernant l'absence de budget dédié à la gestion administrative de l'IEJ.

#### **Principaux enseignements sur les politiques de l'emploi des jeunes :**

1. Dans le contexte d'une situation préoccupante en Martinique, les deux autorités de gestion disposent toutes les deux d'une politique d'emploi structurée, visant les jeunes éloignés de l'emploi. Des dispositifs visant les jeunes en situation précaire étaient déjà financés par les deux AG.
2. Pour maintenir leurs domaines respectifs d'intervention dans le cadre de l'IEJ, les AG ont négocié un modèle mixte sur toutes les étapes du parcours (le repérage, l'accompagnement et la formation-insertion).
3. La DIECCTE avait prévu de sélectionner les projets via des AP et en a lancé 2 entre 2014 et 2017. Ces AP ciblaient les actions de repérage et d'accompagnement renforcé, visant les missions locales. La Région, quant à elle, avait initialement décidé de lancer un dispositif innovant afin de favoriser la poly-compétence des jeunes en Martinique. Avec l'avènement de la CTM, le dispositif a été remplacé par le dispositif « Atout Inclusion », caractérisé notamment par un temps plus long dans un parcours d'insertion.
4. Pour bien différencier l'IEJ et la GJ, la DIECCTE a cherché à concentrer l'IEJ sur les jeunes les plus éloignés de l'emploi afin d'instaurer une complémentarité entre les dispositifs.

#### **... sur les contributions de l'IEJ :**

5. Les concepts de l'IEJ viennent en continuité avec les politiques régionales car, étant donné un taux de chômage des jeunes très élevé, les jeunes très éloignés de l'emploi sont déjà visés par les nombreux dispositifs en place. Par conséquent, le terme NEET a été facilement appréhendé par les AG et a été employé dans les autres axes du PO Régional.
6. Le lancement de l'IEJ a été marqué par un manque de ressources disponibles pour gérer l'IEJ côté DIECCTE, et par un changement institutionnel : prise en main par la Collectivité Territoriale de Martinique au détriment de la Région. De ce fait, la programmation pour le volet régional/CTM n'a été lancée qu'en 2017.
7. Côté CTM, l'enveloppe de l'IEJ est limitée au regard des crédits des autres fonds du PO FEDER-FSE (équivalent de moins d'un 1 %) et du budget régional/CTM pour l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage (équivalent de 4,6 % de ce budget).
8. Initialement, la Région a voulu se saisir de l'IEJ pour lancer un nouveau dispositif (APPI) afin de répondre aux besoins spécifiques d'un territoire où les entreprises

n'embauchent pas toujours à plein temps. Côté DIECCTE, les fonds ont été principalement perçus comme une opportunité pour renforcer les grands dispositifs existants sur le territoire (RSMA, LADOM), visant les jeunes les plus marginalisés, et aussi pour soutenir des dispositifs innovants portés par des structures locales.

9. La gestion des fonds IEJ a mené à une mobilisation interne (DIECCTE) sur la gouvernance et la coordination.

## LA TRADUCTION DE L'IEJ PAR LES ACTEURS DE L'EMPLOI

*Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 2 : En quoi les dispositifs mis en œuvre par les acteurs de l'emploi traduisent-ils effectivement les orientations de l'IEJ ? Sont-ils effectivement en capacité de toucher les publics visés ?*

### La réponse des acteurs de l'insertion des jeunes aux appels à projet<sup>ff</sup>

La DIECCTE a rencontré un bon niveau de succès dans l'AP émis en 2014 avec 47 dossiers soumis (26 recevables) ; pour l'AP de 2017, il n'y a eu que 3 réponses, dont 2 recevables. En 2014, beaucoup d'acteurs ont donc répondu mais la majorité des projets n'a pas été conventionné car une forte proportion a été jugée irrecevable (Tableau 6 ci-dessous).

Au niveau de la Région/CTM, la CTM a déprogrammé le projet APPI initié par la Région au profit du dispositif Atout Inclusion. Un marché d'accompagnement a été lancé le 2 Septembre 2017.

**Tableau 6 : Réponses aux AP**

	DIECCTE	Conseil Territorial de Martinique
<i>Projets retenus / recevables (nombre)</i>	Au total : 6/28 (21 %) 5/26 AP 2014 1/2 AP 2017	n.d
<i>Projets retenus / recevables (montant)</i>	14,8 M€	n.d
<i>Programmation / enveloppe initiale des AP</i>	103 %	n.d

La DIECCTE a lancé 3 appels à projet dont le dernier datant de 2018 est encore en cours et n'est pas traité ici.

Au total 47 dossiers ont été soumis. 28 dossiers ont été jugés recevables et 6 conventionnés soit un taux de 21 % de projets acceptés parmi les recevables. Au total, plus de 100 % de l'enveloppe totale a été programmée, la majorité allouée au RSMA et à LADOM.



La DIECCTE a donc refusé un grand nombre de projets : Pour la majorité, les projets ne correspondaient pas aux lignes de partage de la DIECCTE, ils concernaient des actions de formation. Quant aux autres dossiers rejetés, ils ne respectaient pas les délais, certains n'étaient pas en lien avec l'IEJ, enfin 2 ont été rejetés car ils ne présentaient pas de caractère innovant par rapport aux actions des missions locales en lien avec la Garantie jeune, et les porteurs n'avaient pas la capacité d'avancer les dépenses.

Parmi les 6 projets acceptés, un seul est issu de l'AP de 2017. Un prérequis contraignant pour les postulants était d'achever le projet d'ici la fin 2017, soit moins d'un an après l'AP. 3 opérateurs y ont répondu, et seul le projet de l'entreprise Saveur&Co (208 K€, 15 jeunes visés) a été conventionné.<sup>gg</sup>

### *Le changement de programmation côté Région<sup>hh</sup>*

Côté Région, la Collectivité Territoriale de Martinique a validé le 26 juin 2017 la modification du dispositif « Action Pluriactivité Poly-compétence Immersion » (APPI) qui devait être financé par l'IEJ vers le dispositif « Atout Inclusion ». La CTM a lancé un marché d'accompagnement le 2 Septembre 2017 qu'elle a clos le 20 septembre de la même année. Ce dernier vise un public spécifique : 400 jeunes NEET avec comme prérequis la motivation pour trouver une solution d'insertion professionnelle.

Le dispositif Atout Inclusion est constitué de 3 phases sur une durée de 11 mois entre octobre 2017 et août 2018, ainsi décomposées :

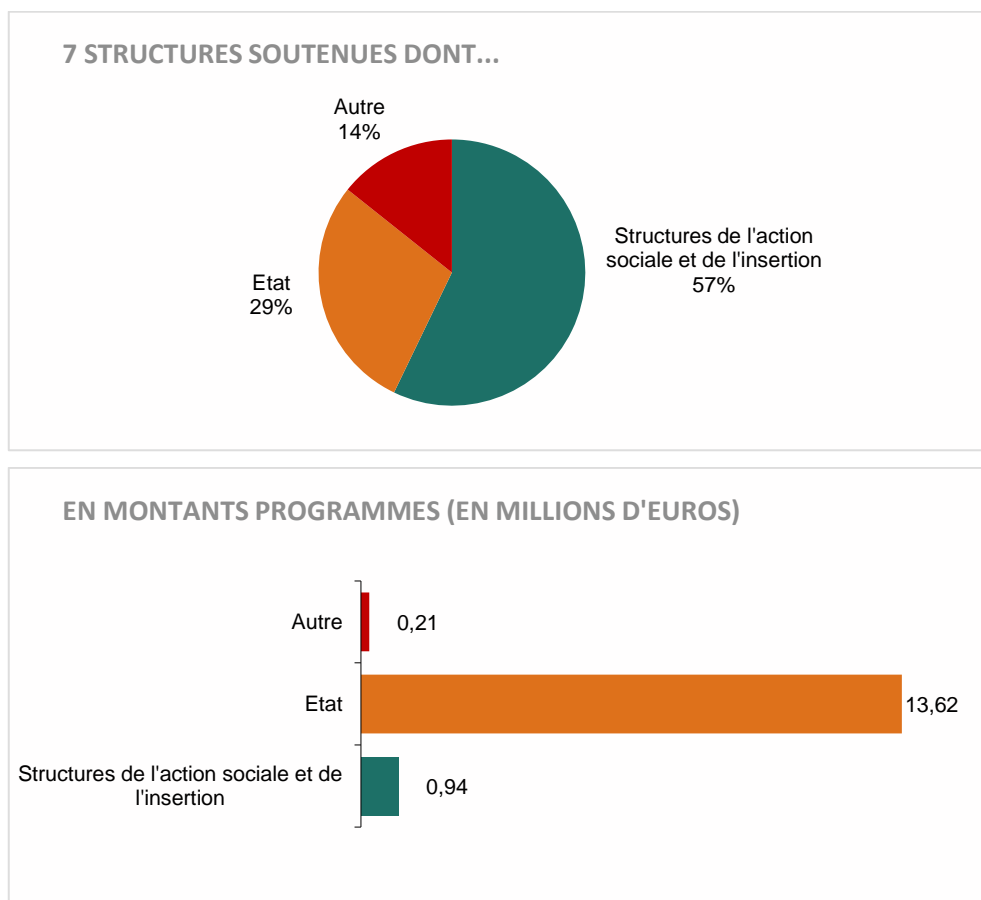
7. L'intégration du jeune. Le jeune est accueilli et accompagné en Centre pendant 8 semaines pour définir un projet professionnel ou un projet de vie. L'accompagnement dure au minimum 30 h par semaine ;
8. L'immersion en entreprise ou la formation qualifiante ou pré-qualifiante pendant 39 semaines. Les stages doivent se dérouler en entreprise en priorité sur le territoire martiniquais à raison de 24 h en entreprise au minimum ;
9. L'évaluation des progrès et de l'évolution du jeune afin d'ajuster les étapes de son parcours.

L'AP n'inclue pas de repérage ni d'orientation qui doivent s'effectuer en amont, en collaboration avec des partenaires.

Dès l'intégration du jeune dans le dispositif, le jeune est indemnisé, bénéficiant du statut de « stagiaire de la formation professionnelle », et sa rémunération est gérée par le prestataire qui fournit les fiches de présence à Pôle emploi.

### *Qui sont les porteurs retenus ?*

**Figure 2 : Les structures retenues par la DIECCTE<sup>14</sup>**



Parmi les structures de l'action sociales et de l'insertion<sup>15</sup>, on note notamment : la Mission Locale du Centre de la Martinique (MILCEM, 275 K€ alloués, 160 jeunes visés), et 2 associations, le Centre Caribéen de développement des compétences (CCDC, 253 K€ programmés, 100 jeunes visés), l'Union Régionale des Associations du Secteur Social et Médico-social de la Martinique (URASS, 432 K€ programmés, 60 jeunes visés).

Les structures soutenues sont principalement des structures de l'action sociale et de l'insertion en termes de nombre d'actions ; et le RSMA (7 856 K€ programmés, 1020 jeunes visés) et LADOM (6 264 K€ programmés, 1 734 jeunes visés) en termes de montants programmés (cf Figure 2). LADOM et le RSMA sont ici inclus

<sup>14</sup> Les données Région/CTM n'étant pas disponibles, nous n'avons considéré ici que le dispositif de la DIECCTE. Est inclus ici le dispositif du porteur Martinique Easy Fly qui a été instruit, refusé.

<sup>15</sup> Le dossier Easy Fly qui compte pourtant 2 participants dans les données participants a été exclu ici, car il a été refusé dans Ma démarche FSE.

dans la typologie « Etat ». Ainsi ces 2 acteurs historiques concentrent plus de 90 % du budget IEJ de la DIECCTE. L'AG a souhaité allouer des fonds à des gros porteurs en capacité de gérer des fonds européens, le RSMA étant déjà considéré comme structure à cibler dans la stratégie de la DGEFP. Chacun des acteurs porte un projet, et LADOM a pour particularité que ses actions s'effectuent à la fois en Martinique et en métropole.

Côté CTM, plusieurs acteurs ont été retenus dont les missions locales de Martinique.

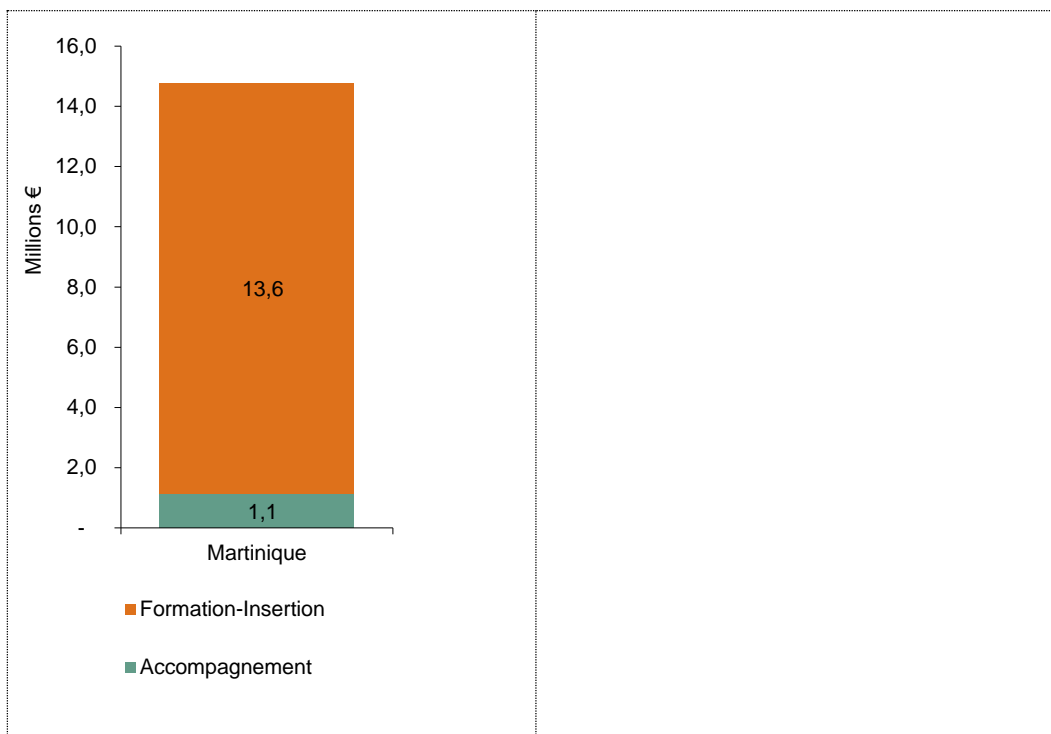
### Projets soutenus<sup>16</sup>

Les actions englobent le repérage, l'accompagnement, plus des actions de formation pour le RSMA et LADOM. Les actions de formation insertion regroupent la majorité des crédits IEJ, ces derniers étant fléchés à 90 % sur le RSMA et LADOM. Si les acteurs sont orientés vers un type d'action, par exemple l'insertion, leur dispositif est souvent transverse et inclue dans la majorité des cas du repérage (voir Figure 3).

**Figure 3 : répartition des opérations soutenues entre PO**

<i>PO National déconcentré</i>	<i>PO Régional / CTM</i>
Typologie des actions PON déconcentré <i>Martinique</i> (en montants UE programmés)	n.d

<sup>16</sup> Les actions de la Région/CTM ne sont pas analysées ici, les données n'étant pas disponibles pour cette AG.



#### REPERAGE

En Martinique aucun projet ne relève entièrement du repérage. Néanmoins, tous les acteurs l'ont intégré à leur action avec deux cas de figures :

10. Soit les acteurs ont fait appel à des structures partenaires pour l'orientation. Parmi ces acteurs : le CCAS, la politique de la ville, les associations de quartier, les conseils citoyens, les missions locales, les IMPRO, Pôle Emploi, les lycées, le service insertion des villes, les CIO... Par exemple, l'Union Régionale des Associations du Secteur Social et Médico-social de la Martinique a pu compter sur les IMPRO pour assurer le recrutement des NEET ;
11. Soit les acteurs ont mené les actions de repérage eux-mêmes via des réunions d'information et de communication sur le dispositif.

#### ACCOMPAGNEMENT

La clé d'entrée des dispositifs dépend fortement des structures. L'éloignement de l'emploi est un critère général, mais la moitié des actions cible un public spécifique. Les actions, consistent ainsi dans un accompagnement assez intensif, diversifié (rencontres individuelles, réunions collectives), la mise en situation professionnelle ou sociale (possibilité de tester différents métiers, immersion professionnelle, implication dans un projet collectif), et la préparation à la recherche d'emploi (rédaction de CV, préparation à l'entretien, rencontres avec des employeurs, etc.).

Deux structures proposent des solutions d'accompagnement spécifiques :

12. La MILCEM (275 K€ alloués, 160 jeunes visés) cible un accompagnement de 16 cohortes de 10 jeunes pendant 6 semaines. Le parcours se constitue d'ateliers collectifs, d'immersion en entreprise, et de visite d'entreprises dont l'objectif est de remobiliser les jeunes autour de leur projet d'insertion professionnelle ;
13. L'entreprise Saveur&Co (208 K€ programmés, 15 jeunes visés) s'est engagée dans l'accompagnement en partenariat avec l'entreprise l'Art du BTP. Elle propose aux jeunes de les aider à définir leur projet professionnel puis de leur faire découvrir lors d'une phase d'immersion les métiers de la confiserie et du BTP au sein des 2 entreprises porteuses de projet.

Bien que la plupart de ces actions concernent l'ensemble des NEET de Martinique, la majorité d'entre elles cible des publics spécifiques. Il s'agit :

14. Des jeunes de Fort de France et du Lamentin pour Saveur&Co (208 K€ programmés, 15 jeunes visés) ;
15. Des jeunes NEET en situation de handicap pour l'URASS (432 K€ programmés, 60 jeunes visés) ;
16. Des jeunes diplômés (Bac+2 et plus) pour le CCDC (253 K€ programmés, 100 jeunes visés). En effet, faisant le constat que des structures aident déjà les jeunes au chômage, ils ont souhaité se focaliser sur les jeunes diplômés pour ne pas les délaisser et ne pas les voir obligés de partir en métropole, faute de débouchés en Martinique ;
17. Des jeunes des quartiers ZUS de Fort de France et du Lamentin pour la MILCEM ;

#### **FORMATION-INSERTION**

Côté CTM, le dispositif Atout Inclusion mis en place inclut de la formation et de l'insertion.

Côté DIECCTE, le RSMA (7 857 K€ programmés, 1 020 jeunes visés) présente un dispositif d'accompagnement et de formation-insertion singulier avec le Service Militaire Adapté qui est un dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle au profit des jeunes d'outre-mer les plus éloignés du marché de l'emploi et de la qualification. Les volontaires stagiaires suivent une formation professionnelle de 12, 10 ou 8 mois au sein du régiment du Service militaire adapté de la Martinique selon la filière qu'ils choisissent d'intégrer. Ils souscrivent un contrat militaire, sont nourris et logés et perçoivent un salaire mensuel. Ils suivent tout d'abord une formation militaire puis une formation professionnelle afin d'acquérir des connaissances élémentaires, le savoir de la spécialité choisie et effectuent une à deux périodes d'application en entreprise afin de prendre contact avec le monde du travail. Un parcours pédagogique est suivi par les stagiaires : obtention du permis de

---

conduire, cours de remise à niveau, formation aux premiers secours, formations comportementale, citoyenne, militaire initiale, professionnelle. La formation proposée par le RSMA a pour objectif non pas le diplôme mais le développement personnel et la création d'un projet via un accompagnement personnalisé. Il s'agit de diriger les jeunes vers la vie active, une vocation sociale dans un cadre militaire et non d'une formation qualifiante, compétence de la Région/CTM. L'action vise spécifiquement les jeunes les plus éloignés de l'emploi, en effet, la structure recrute environ 70 % de non diplômés et au moins 30 % de jeunes en situation d'illettrisme.

La seconde action de formation-insertion côté DIECCTE est portée par LADOM (6 264 K€ programmés, 1 734 jeunes visés) et s'inscrit dans le dispositif « Passeport Mobilité Formation Professionnelle ». L'objectif est que les jeunes obtiennent une qualification non disponible sur leur territoire en les accompagnants en métropole. LADOM propose aux NEET de construire des parcours individualisés en fonction de leur projet professionnel et de les accompagner lors de la mobilité. L'action inclut un parcours à part entière : le repérage précoce, en particulier des jeunes les plus éloignés du marché du travail, l'accompagnement personnalisé en amont, pendant et après la formation, et si besoin, l'accompagnement renforcé sous forme de tutorat afin de garantir le retour à l'emploi. Cet accompagnement peut être réalisé jusqu'à 6 mois après la fin de la formation. Il s'agit d'une structure d'accompagnement qui est aussi incontournable dans la formation des jeunes car elle offre l'opportunité d'acquérir un diplôme ou une certification professionnelle reconnue qui devait être financée à 100 %.

### *Mise en œuvre des actions<sup>17</sup>*

Au final, après la phase d'instruction, tous les projets conventionnés ont été menés à bien et ont donné lieu à un bilan. Les jeunes sans emploi ni formation étaient déjà un public cible en Martinique, les porteurs n'ont donc pas eu de difficulté pour appréhender la cible. Cependant certains acteurs se sont retrouvés face à des situations inattendues, en particulier au regard de la gestion du temps de mise en œuvre, ce qui a donné lieu à des changements présentés ci-dessous.

#### **L'ACCES AUX JEUNES NEET**

L'accès aux jeunes NEET n'était pas un problème pour les structures compte-tenu du taux élevé de chômage des jeunes en Martinique. Selon la DIECCTE, les missions locales n'étaient pas en capacité de prendre en charge tous les jeunes en difficulté et l'IEJ a été perçue comme un moyen d'y remédier.

---

<sup>17</sup> Les actions de la Région/CTM ne sont pas analysées ici, les données n'étant pas disponibles pour cette AG.

Dans les faits, les porteurs de projets ont souvent eu recours à des partenaires pour attirer les NEET (le CCAS, les associations de quartier, les conseils citoyens, les missions locales, les IMPRO, Pôle Emploi, les lycées, le service insertion des villes, les CIO...). Cependant chaque porteur de projet a eu recours à sa propre méthode de repérage, car les publics visés sont spécifiques à chaque action. La stratégie d'accès aux NEET varie donc selon les structures.

LADOM et le RSMA travaillaient déjà avec les NEET. LADOM estime qu'avant l'arrivée des fonds IEJ, elle accompagnait déjà 60 % à 70 % de jeunes NEET, par conséquent la cible n'était pas nouvelle et le repérage n'a pas été un obstacle. Cependant, selon nos interlocuteurs, beaucoup de jeunes se sont désistés pendant la période d'attentats en France et il a été difficile de maintenir les NEET dans le programme.

Les autres acteurs ont effectué le repérage par eux même ou se sont appuyés sur des partenaires pour accéder aux NEET :

18. Le CCDC (253 K€ programmés, 100 jeunes visés) a voulu s'appuyer sur Pôle emploi et les Missions Locales, mais la réorientation n'a pas eu le succès escompté, l'association a donc mené des actions de réunion d'information et de communication sur le dispositif pour pallier le repérage. Une conséquence de cette adaptation : les jeunes sont arrivés en continu et non en cohortes et la mise en œuvre a été plus difficile que prévue ;
19. L'URASS (432 K€ programmés, 60 jeunes visés) s'est appuyée sur les IMPRO pour le repérage car elle s'adresse exclusivement aux déficients intellectuels ;
20. Saveur&Co (208 K€ programmés, 15 jeunes visés) a choisi d'intégrer le repérage dans son action ;

#### **LE TEMPS DE MISE EN ŒUVRE**

Même si le temps de mise en œuvre est peu abordé dans les bilans des opérations, quelques retours sont ici évoqués.

Selon la DIECCTE, le dispositif a bien fonctionné pour le RSMA, avec 100 % de l'enveloppe consommée sur 2 ans.

À l'inverse, le CCDC a mis plus de temps que prévu pour réaliser son projet. En effet, l'action a été ralentie par la faible orientation des jeunes NEET par les structures partenaires. Le CCDC a développé des actions de repérage en conséquence, mais cela a pris plus de temps que prévu.

L'URASS a mis également plus de temps que prévu pour accueillir les jeunes. Ils n'ont intégré la cellule que fin 2016 et n'ont pu achever leur accompagnement. La structure a donc mis en place un avenant signé mi 2017 pour prolonger l'opération, et les jeunes ont pu achever leur accompagnement par la suite.

Quant à l'opération issue du second appel à projets en 2017, « Mon Choix, Mon Cap » de Saveur&Co, son temps de mise en œuvre était extrêmement limité compte-tenu des contraintes de l'appel d'offre: l'action devait être achevée d'ici la fin 2017.

### *Apport des actions pour les porteurs<sup>18</sup>*

Quelques éléments de l'apport des actions pour les porteurs ressortent pour les structures ayant présenté des projets nouveaux pour elles :

21. Montée en compétence dans le repérage de jeunes, notamment pour le CCDC qui l'a intégré dans son programme au cours de l'opération ;
22. Montée en compétence sur l'accompagnement des jeunes ;
23. Montée en compétence sur le développement de projets en particulier pour la MILCEM (275 K€, 160 jeunes visés) qui a déployé une offre de service collective, et en a élaboré le contenu, le format, la pédagogie, et la mise en œuvre. Par ailleurs, « Des conseillères ont été formées pour monter en compétence pour appréhender ce nouveau dispositif auprès d'un organisme spécialisé sur la professionnalisation des acteurs de l'AIO sur des pédagogies expérientielles, innovantes sur de tels dispositifs »<sup>19</sup> ;
24. Construction de nouveaux contacts et de nouvelles relations, notamment avec des canaux potentiels de recrutement hors ML.

### **L'IEJ a-t-elle contribué à faire évoluer les pratiques des acteurs de l'insertion ?<sup>19</sup>**

Nous revenons ici sur les différentes façons dont l'IEJ pouvait interagir avec les pratiques des acteurs et les faire évoluer.

#### *Quels sont les apports de l'IEJ aux dispositifs existants ?*

L'IEJ est conçu comme un « levier d'optimisation » des dispositifs existants de l'emploi des jeunes. Cette optimisation varie cependant largement selon les cas :

25. Elle est minimale dans le cas de dispositifs déjà existants pour lesquels le financement IEJ s'est substitué à un financement précédent : c'est le cas pour le RSMA et LADOM, dont le mode d'intervention a peu été modifié par l'IEJ. LADOM mentionne l'utilité des fonds IEJ pour maintenir son activité, dans le contexte de la diminution de la contribution de l'État. Elle visait également à augmenter la proportion de NEET dans ses rangs et à

---

<sup>18</sup> Les actions de la Région/CTM ne sont pas analysées ici, les données n'étant pas disponibles pour cette AG.

<sup>19</sup> Les actions de la Région/CTM ne sont pas analysées ici, les données n'étant pas disponibles pour cette AG.



- limiter le taux d'abandon à 8 %<sup>20</sup>, grâce à la mise en place d'indicateurs ;
26. Il s'agit d'un moyen de financement pour les structures qui apportent des actions nouvelles: (Ex : CCDC, Saveur&Co, la MILCEM, l'URASS)

### *En quoi les modalités de l'IEJ changent-elles les pratiques des acteurs ?*

Dispositifs et acteurs nouveaux, dans le cadre de l'enveloppe de la DIECCTE.<sup>21</sup>

#### **SPECIFICITES DE LA MARTINIQUE**

La DIECCTE a eu des difficultés à mobiliser de nouveaux acteurs, la grande majorité du budget a été alloué à deux acteurs historiques, le RSMA et LADOM (plus de 90 % de l'enveloppe IEJ de la DIECCTE). Ces deux structures ont concentré 81 % des participants des dispositifs IEJ de la DIECCTE, par conséquent, la portée des nouveaux projets est limitée au regard de la répartition de l'enveloppe.

#### **DEVELOPPEMENT DE PROJETS EN DIRECTION DES NEET**

Les AP ont principalement soutenu l'élargissement ou le maintien du nombre de places existantes pour les NEET (RSMA et LADOM). Le RSMA souligne que l'apport des fonds IEJ lui permet d'augmenter son offre de places de stage de formation professionnelle, et ainsi à terme d'accueillir plus d'un millier de jeunes Martiniquais annuellement. Pour LADOM, les fonds IEJ ont été utilisés afin de maintenir le nombre de places disponibles, suite à une baisse de la contribution de l'État. Un des objectifs de LADOM dans le cadre de l'IEJ était d'augmenter la proportion de NEET dans ses effectifs de 65 % à 75 %. Les fonds devaient également être consacrés au financement d'un suivi renforcé après la fin de la mobilité.

La DIECCTE a par ailleurs financé le développement de projets spécifiquement développés pour l'IEJ mais dont l'impact est plus limité, un moindre montant leur étant alloué.

Cette situation, plus rare, est celle de la MILCEM et du CCDC pour lesquels les projets ont été spécifiquement mis en place avec les fonds IEJ. L'URASS a également utilisé les fonds IEJ pour développer une démarche expérimentale à plus grande échelle.

#### **CAPACITE A ATTIRER DES PORTEURS NOUVEAUX**

Selon notre interlocuteur, il a été difficile pour la DIECCTE de mobiliser des porteurs nouveaux, car s'il existe d'autres structures en Martinique, elles ne sont pas assez robustes pour gérer les fonds européens.

---

<sup>20</sup> Pour les participants dont les dossiers ont reçu un accord de prise en charge et qui se désistent avant le départ en mobilité.

<sup>21</sup> Les actions de la Région/CTM ne sont pas analysées ici, les données n'étant pas disponibles pour cette AG.

La DIECCTE envisage de mobiliser d'autres structures avec l'AP de 2018 pour porter l'innovation. Elle a changé sa stratégie de recrutement: les EPCI sont utilisées pour le nouvel AP, elles agissent comme intermédiaire, étant plus proches des territoires et des missions locales.

#### **FORMULATION DES PROJETS COMPATIBLE AVEC L'IEJ**

L'emploi des jeunes était déjà au cœur des préoccupations, il est donc difficile de savoir si les conditions de l'AP ont modifié les actions des acteurs pour qu'ils soient éligibles à l'IEJ. Cependant les lignes de partage ont été décisives dans la compatibilité des projets avec les AP de la DIECCTE.

La DIECCTE a dû rejeter un grand nombre de projets centrés sur la formation. Le caractère innovant favorisé par l'IEJ a également été un motif de rejet pour 2 projets, en effet la novation était spécifiquement formulée dans l'AP de 2014.

#### *L'IEJ favorise-t-elle l'innovation dans les projets d'accompagnement des NEET ?*

Les fonds ont principalement été alloués pour soutenir 2 projets historiques (plus de 90 % de l'enveloppe IEJ de la DIECCTE), les autres projets soutenus par l'AG sortent des pratiques habituelles, leur impact est cependant limité au regard du financement utilisé pour soutenir les projets traditionnels:

27. Pour la MILCEM, les fonds IEJ ont été une opportunité pour tester un nouveau mode de fonctionnement permettant de développer son offre de service. La ML avait monté des groupes de travail interne pour élaborer une offre de service collective qui s'adresserait aux jeunes sans projet professionnel ou souhaitant se réorienter (contenu, format, pédagogie, mise en œuvre) ;
28. Pour l'URASS, les fonds ont été l'opportunité pour essayer une démarche expérimentale portée les années précédant l'arrivée des fonds IEJ et consistant à offrir aux participants des solutions adaptées en entreprise ;
29. Le CCDC enfin a développé une approche totalement individualisée, qui d'après son expérience permet au jeune d'être entièrement acteur de son insertion professionnelle. Il s'agit de prestations de type coaching, suivi et accompagnement, entretiens individuels, et travail en autonomie encadré. L'association a également dû ajouter des actions de repérage à son projet, ce qui n'était pas prévu dans le plan initial, et a aussi mis en place des parcours individualisés.

**Le projet « Mon choix mon cap », porté par l'entreprise Saveur and Co, est un de ceux sélectionnés pour faire l'objet d'une monographie portant sur les projets innovants.<sup>22</sup>**

Le porteur de projet dirige deux entreprises : Saveur and Co, spécialisée dans la transformation et la valorisation de fruits et légumes locaux ; et l'Art du BTP, qui intervient sur l'ensemble des métiers du BTP. Face à la difficulté pour trouver du personnel qualifié répondant à ses besoins, répondre à l'appel à projets IEJ devait permettre de repérer, former et recruter le personnel adéquat, tout en contribuant localement à améliorer l'insertion des jeunes éloignés du marché de l'emploi.

Le projet s'est déroulé en 3 phases successives, combinant notamment plusieurs modules sur le développement personnel, des ateliers artistiques et culturels, la découverte du métier du confisage et des métiers du BTP, un atelier "je décroche mon poste", une initiation au webmarketing et à la communication, des ateliers sportifs, etc.

Le projet a vraiment permis d'aller chercher des jeunes non repérés et éloignés de l'emploi, d'une part car les critères de sélections initiaux définis dans le projet (jeunes en difficulté d'insertion, en situation de décrochage, issus de QPV, responsables de familles monoparentales et/ou connaissant des difficultés liées aux addictions), ont contribué à ce que les publics bénéficiaires soient en effet très fortement éloignés de l'emploi. D'autre part car le repérage initial a été assuré par une multiplicité de partenaires, notamment à l'occasion de manifestations sportives qui drainent une population importante de jeunes.

L'offre du porteur – une entreprise privée - est de nature commerciale et ne porte pas sur l'aide à l'insertion. On ne peut donc pas considérer que le projet a contribué à modifier « l'offre » de base du porteur. Il s'agit d'une initiative d'insertion à côté de l'activité entrepreneuriale privée qu'il conduit. Le projet a toutefois permis au porteur de modifier sa stratégie de recrutement, en la complétant avec le présent projet. On peut également estimer que le projet vient compléter l'offre d'aide à l'insertion existante sur le territoire, avec un projet original porté par une entreprise.

L'IEJ a été expérimentale dans la mesure où elle a été déterminante pour qu'une entreprise privée se lance dans une initiative d'aide à l'insertion et qu'ainsi elle finance notamment les nombreuses prestations externes de coaching et d'activités. Néanmoins, à ce jour, aucune autre entreprise privée n'a décidé de se lancer dans un projet similaire, il n'y a donc pas eu d'essaimage.

Les dimensions innovantes du projet ont été nombreuses, à commencer par le portage par une entreprise privée. L'existence des ateliers d'expression artistique et sportifs en tant que compléments de la mise en situation professionnelle ont contribué à permettre aux bénéficiaires de se remobiliser sur un projet ou une suite de parcours. Ils ont permis aux jeunes de valoriser leurs compétences non formelles, leur créativité, leur image et leur confiance en eux. L'appel à une coach en intelligence émotionnelle est une particularité innovante du projet, de même que la

---

<sup>22</sup> Monographie du projet « Mon choix mon cap » - Le Lamentin (Martinique), dans le cadre de l'évaluation 2018 de l'impact de l'IEJ – Lot 5 : Evaluation des projets innovants / expérimentaux financés par l'IEJ entre 2014 et 2017

dimension de santé, au travers du travail sur les addictions de certains bénéficiaires.

L'accompagnement global proposé par le projet a eu des effets davantage sur le désir des jeunes de se resocialiser que sur leur professionnalisation immédiate. Les résultats montrent que si le projet n'a pas conduit à des embauches directes, il a permis à tous les bénéficiaires sauf un de poursuivre leur parcours dans le cadre du droit commun.

Ce projet montre qu'une entreprise privée peut s'investir dans une politique d'aide à l'insertion, qui serait plus naturellement portée par le service public de l'emploi, mais qu'une certaine expérience est requise pour que les conditions de réussite du projet soient maximales (Ex : intervenants qualifiés, connaissant bien les publics parfois difficiles concernés, et habitués travailler avec les structures de l'insertion et de la formation)

### *L'IEJ a-t-elle changé la manière de voir des porteurs de projet ?*

Dans les éléments que nous avons recueillis, les porteurs ne semblent pas avoir fait évoluer leurs pratiques autour des concepts de l'IEJ, et en particulier la notion de NEET. Dans les faits, une grande partie des porteurs considère qu'il s'agit déjà de leur public compte tenu des spécificités du territoire (taux de chômage très élevé chez les jeunes). Le terme IEJ n'est donc pas décisif.

### *En quoi les modalités gestionnaires de l'IEJ a-t-elle influé sur les pratiques ?*

Les modalités administratives liées au FSE et à l'IEJ sont vues par les acteurs comme lourdes.

Selon la DIECCTE les ML avaient des réticences à gérer les fonds européens. De fait, suite à des difficultés lors du PO 2007-2013, une seule s'est mobilisée. Néanmoins, l'impact a été positif pour la mission locale, les fonds IEJ lui ont permis de professionnaliser ses pratiques de gestion et d'être plus à même de recevoir des fonds européens.

Nous avons également relevé en entretien qu'il existe beaucoup d'actions en Martinique qui pourraient être soutenues par des fonds européens. Mais les modalités de gestion ne sont pas adaptées pour des petites structures: besoin de fonds de roulement et d'avance de trésorerie malgré le système d'avances, ressources dédiées à la gestion administrative. Dans cette perspective, la capacité de gestion du remboursement a bloqué 2 projets lors des AP qui ne pouvaient avancer les frais, même dans une moindre mesure. Selon notre interlocuteur, trouver les 8 % de cofinancement supplémentaire peut être compliqué pour ces structures.

Enfin la dématérialisation du processus a eu un impact sur les exigences des porteurs car ils attendent des réponses plus rapides de la part de la DIECCTE.

### *En quoi l'IEJ amène-t-elle les acteurs de l'emploi à mieux travailler ensemble ?*

Selon notre interlocuteur de la DIECCTE, au regard de la mobilisation des nouveaux acteurs, il existe une concurrence avec le PIC (Plan d'Investissement dans les Compétences qui vise à former les jeunes peu qualifiés et les demandeurs d'emploi de longue durée<sup>kk</sup>), et la Garantie jeunes. Ce qui nécessite d'organiser une coordination et une collaboration avec les partenaires chargés de la mise en œuvre des politiques d'emploi en faveur des jeunes.

De fait, on ne note pas d'impact sur la gouvernance des acteurs grâce à l'IEJ côté DIECCTE.

#### **Principaux enseignements sur les actions menées :**

10. 7<sup>23</sup> structures ont été soutenues côté DIECCTE, dont le RSMA et LADOM qui sont les principaux bénéficiaires. Ces deux structures concentrent plus de 90 % de l'enveloppe et leurs actions de la formation non-diplômante. Pour la majorité, les porteurs de projets effectuent des actions transverses qui incluent repérage et accompagnement et parfois formation.
11. Une grande part des actions d'accompagnement menées sont novatrices pour la DIECCTE. Cependant, pour le RSMA et LADOM, acteurs historiques, il s'agit davantage d'un maintien des actions ou d'un renforcement de l'accompagnement, en particulier après la période de mobilité pour LADOM.
12. Il n'y a pas d'actions liées spécifiquement au repérage, les projets relèvent essentiellement de l'accompagnement hormis pour le RSMA et LADOM. On peut noter une majorité d'actions novatrices pour la DIECCTE et un dispositif également novateur pour la Région, remplacé par une variante par la CTM.
13. Il n'y a pas eu de besoin d'adaptation des porteurs au concept de NEET qui était déjà un public cible en Martinique. 3 des acteurs ont cependant fait face à un temps de mise en œuvre restreint dans leurs actions.

#### **... sur les contributions de l'IEJ :**

14. Les fonds IEJ ont permis à la CTM de financer un dispositif entièrement nouveau « Atout Inclusion », dispositif d'accompagnement, de formation et d'insertion professionnelle (Pourtant, il ne s'agit pas du même dispositif qu'initialement prévu – APPI). Le dispositif est encore en cours aujourd'hui et dure 11 mois au total. Il n'a commencé que fin 2017.
15. L'IEJ a poussé les acteurs historiques RSMA et LADOM à se concentrer sur les NEET, mais ces derniers constituaient déjà un public cible. Pour la DIECCTE, on compte de nombreuses actions novatrices ou qui se sont adaptées à cette cible, mais ces actions ne concentrent qu'une minorité du budget de l'AG.
16. L'IEJ ne semble pas avoir poussé les acteurs financés à entrer dans une gouvernance

---

<sup>23</sup> Est inclus ici le dispositif du porteur Martinique Easy Fly qui a été instruit, refusé.

## L'IMPACT DE L'IEJ SUR L'INSERTION DURABLE DES JEUNES DANS L'EMPLOI

*Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 3 : Dans quels cas et pour quels publics les actions menées dans le cadre de l'IEJ ont-elles le mieux favorisé l'insertion durable des jeunes dans l'emploi ?*

### Comment évolue la situation de l'emploi des jeunes en Martinique ?

En Martinique et sur la période, la proportion de NEET a d'abord diminué, puis s'est stabilisée : 23,2 % en 2014, et autour de 20 % de 2015 à 2017<sup>ll</sup>. La proportion de NEET est en moyenne plus élevée dans les DOM que dans les régions de France métropolitaine ciblées par l'IEJ. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi (catégories A, B, C) a globalement diminué, passant de 7 031 (T4 2014) à 6 467 (T4 2017), puis à 5 770 (T4 17).

Au niveau régional, le taux de chômage des jeunes a diminué entre 2014 et 2016, passant de 51,4 % à 44,3 % puis est remonté en 2017 jusqu'à atteindre 50,1 %. Au total, cela représente 5 600 jeunes en 2014, 4 200 jeunes en 2016 et 4 800 jeunes en 2017<sup>mm</sup>.

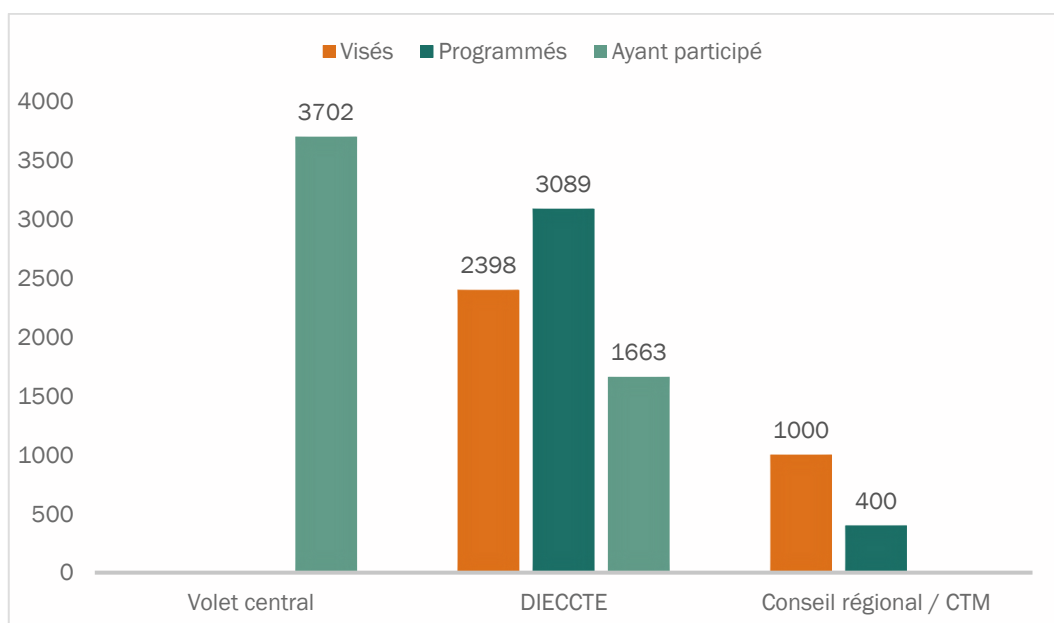
### Qui sont les jeunes entrés dans les dispositifs ?

En Martinique, 1 663 jeunes sont passés par les dispositifs de la DIECCTE (cf. Figure 4 ci-dessous). Cela représente 69 % de l'objectif initial de 2 398 jeunes<sup>nn</sup>. Par ailleurs, 3 702 jeunes sont passés par les dispositifs nationaux, et en particulier l'AIJ (1 908 jeunes) et la Garantie Jeunes (1 785 jeunes)<sup>24</sup>. Au final, 5 365 jeunes (hors Région/CTM) sont passés par des dispositifs financés par l'IEJ, à comparer aux 9 983<sup>oo</sup> NEET annuels du territoire.

#### Figure 4 : Participation des jeunes dans les dispositifs

---

<sup>24</sup> Note de calcul : lorsque l'adresse du jeune n'était pas disponible, nous avons utilisé l'adresse de la structure.



En termes d'âge, les jeunes du volet central et de la DIECCTE sont assez proches. Ils diffèrent cependant en termes de niveau de qualification, de sexe et de taux d'activité. (Tableau 7 ci-dessous). Les jeunes du volet central sont en moyenne plus qualifiés (17,5 % sont Bac + 2 et plus), et plus proches de l'activité (99 % d'actifs). Les participants de la DIECCTE sont moins qualifiés en moyenne (11,4 % de Bac +2 et plus) et moins proches du marché du travail (66 % d'actifs).

Il y a par ailleurs un surplus important d'hommes dans les actions de la DIECCTE. Cela peut être expliqué par l'action du RSMA (1 020 jeunes visés) qui n'a accueilli que 261 femmes sur 977 participants (27 % de femmes).

**Tableau 7 : Les jeunes à l'entrée dans les dispositifs**

	Volet central	DIECCTE	CTM
Sexe	F : 51 % - H : 49 %	F : 37 % - H : 63 %	n.d
Âge moyen	21 ans à 22 ans	20 ans à 21 ans	n.d
Niveau de formation	≤ Brevet ou moins : 38,5 % ≥ Bac +2 : 17,5 %	≤ Brevet ou moins : 49,8 % ≥ Bac +2 : 11,4 %	n.d
Ménage où pers. n'est en emploi	43 %	29 %	n.d
Situation à l'entrée	Actifs : 99 % Inactifs : 1 %	Actifs : 66 % Inactifs : 34 %	n.d

Il est difficile de définir le nombre de jeunes qui ont suivi des actions d'accompagnement et de formation. En effet, la majorité des acteurs proposent plusieurs types d'actions réalisées via un seul projet ; c'est le cas notamment pour LADOM et le RSMA.

De fait, il n'y a pas eu de parcours entre les opérateurs, seuls 2 % des jeunes de la DIECCTE sont passés par plusieurs dispositifs, les parcours se sont davantage effectués au sein d'une même action.

Eu égard aux temps de formation, les durées passées dans les dispositifs sont similaires pour le volet central et le volet déconcentré. Cependant, élément singulier pour la DIECCTE, le statut « en formation » en sortie de dispositif est le plus courant au lieu du statut de NEET omniprésent pour la majorité des dispositifs. Ce pourcentage est lié à LADOM pour laquelle 85 % des participants sortants vont en formation ; pour le RSMA le chiffre s'élève à 54 % et pour Saveur&Co, acteur plus petit, 73 % des sortants vont en formation. Par ailleurs si 60 % des jeunes sont en sortie précoce pour la DIECCTE, la grande majorité est en sortie positive (6 % de départ avant terme net). Ce pourcentage est lié aux actions de LADOM et du RSMA : Sur 648 sortants précoces du RSMA, 471 sont en formation et 106 en emploi ; sur 316 sortants précoces de la LADOM, 300 vont en formation et 10 en emploi.

Pour le volet déconcentré, seuls 4 % des inactifs à l'entrée le sont également à la sortie. Ainsi, sur les 210 inactifs à la sortie de la sortie (5 % des participants de la DIECCTE), seuls 8 l'étaient déjà à l'entrée.

**Tableau 8 : Les jeunes au sein des dispositifs**

	Volet central	DIECCTE	CTM
<i>Temps moyen</i>	7 mois	7 mois	n.d
<i>Départ avant terme brut – net<sup>25</sup></i>	30 % - 19 % (sur 76 % des réponses)	60 % - 6 % (sur 89 %)	n.d
<i>Statut en sortie (moyenne nat.)</i>	NEET : <b>66 %</b> (59 %) Formation ou études : <b>10 %</b> (6 %) Emploi : <b>24 %</b> (35 %)	NEET : <b>22 %</b> (49 %) Formation ou études : <b>60 %</b> (22 %) Emploi : <b>18 %</b> (30 %)	n.d
<i>% des NEET</i>	4 %	39 %	n.d

<sup>25</sup> Net : Hors retour à l'emploi, formation, stage.



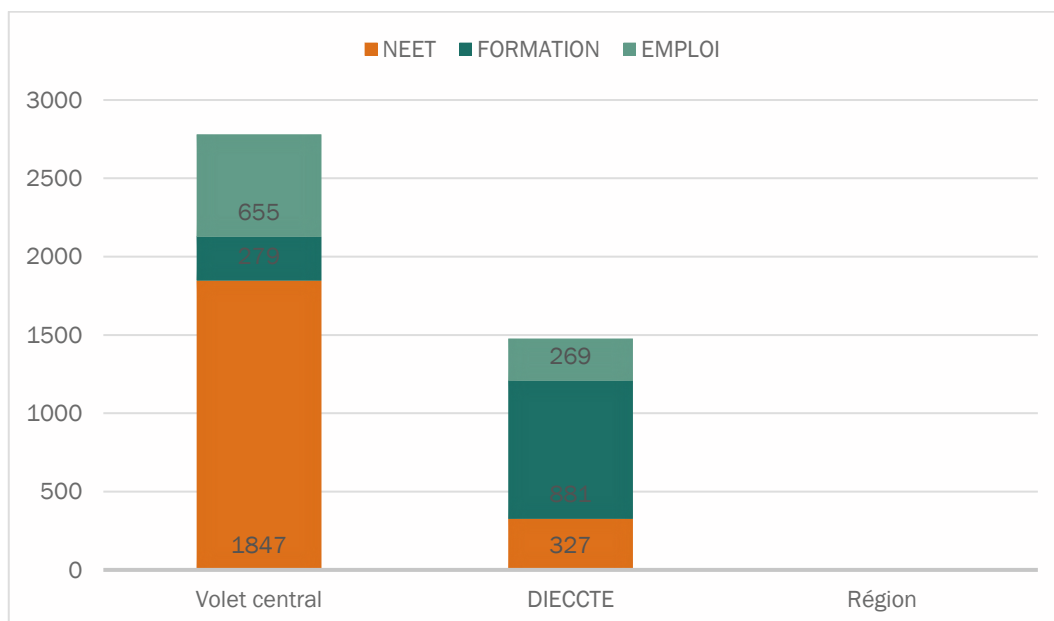
<i>inactifs en entrée et en sortie</i>	F : 3 % - H : 5 %	F : 39 % - H : 39 %	
--	-------------------	---------------------	--

La

Figure 5 ci-dessous précise ce statut des jeunes à la sortie, qui ne préjuge pas cependant de la situation des jeunes à plus long terme. En effet, selon nos interlocuteurs, les jeunes peuvent se retrouver immédiatement à la sortie dans une situation d'entre deux dans laquelle ils n'ont pas de statut particulier.

De fait, au niveau du PON, l'enquête à 6 mois de 2018 montre que 52 % des participants sont en emploi et 16 % sont en formation, soit respectivement +28 (volet central) à +34 points (volet déconcentré) et +6 (volet central) à -44 points (volet déconcentré) par rapport aux chiffres du PON présentés ci-dessus.

**Figure 5 : Statut des jeunes à la sortie**



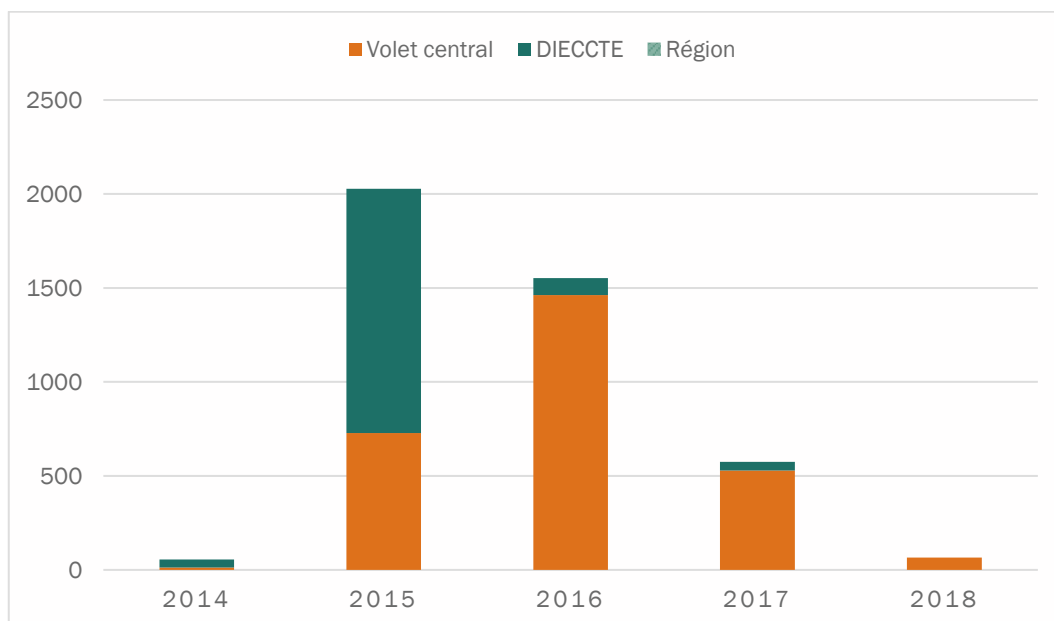
Pour référence, le nombre de jeunes NEET en Martinique est estimé à 9 983 jeunes, mais il s'agit de la situation à un instant (sur la période, il y a donc eu un nombre de jeunes NEET à un moment donné de leur parcours bien plus important), et il recouvre des situations très différentes.

En rythme annuel, il apparaît que le dispositif est monté en puissance sur des années différentes selon les dispositifs, en 2015 pour la DIECCTE en 2016 pour le volet central, et en 2018<sup>26</sup> pour la CTM. Sans compter la CTM, 84 % des sorties ont été effectuée en 2015 et 2016 (cf. Figure 6). En 2015, la meilleure année, le dispositif a au total concerné 2 028 NEET soit 20 % des NEET en rythme annuel, et a potentiellement contribué à en amener 13 % vers la formation ou l'emploi.

---

<sup>26</sup> Nous n'avons pas les données pour le dispositif Région/CTM mais la programmation a été faite sur 2018

**Figure 6 : Nombre de sorties des dispositifs par année**



### **En quoi l'IEJ a-t-elle contribué aux parcours des jeunes impliqués vers l'emploi ou la formation ?**

Il s'agit ici de prendre en considération comment les contributions de l'IEJ à l'évolution des politiques menées et des actions mises en place affectent in fine les jeunes concernés. Dans cette partie, nous nous concentrons de nouveau sur le volet régional/CTM et déconcentré de l'IEJ.

#### *L'IEJ a-t-elle permis de toucher un public de jeunes différent ?*

Côté DIECCTE, les fonds IEJ ont été utilisés comme substitution de financement pour le RSMA et LADOM (81 % des participants), ces deux structures n'ont donc pas ou peu changé leur ciblage à l'occasion de l'IEJ et l'apport est davantage quantitatif. Dans les faits, le RSMA a accueilli des jeunes très éloignés de l'emploi avec environ 70 % de non diplômés et au moins 30 % de jeunes souffrant d'illettrisme<sup>27</sup>. Quant aux autres acteurs (19 % des participants), les fonds IEJ ont été utilisés pour cibler un public spécifique et il s'agit en majorité d'actions novatrices. À titre d'exemple l'URASS a pu accompagner 35 déficients intellectuels, et le CCDC a accompagné 110 jeunes diplômés.

In fine, les acteurs financés par la DIECCTE n'ont pas atteint leur cible en matière de jeunes accompagnés (54 % de l'objectif). Cet écart est surtout lié à LADOM,

---

<sup>27</sup> Extraction participants Ma Démarche FSE

acteur historique en Martinique, qui n'a atteint que 21 % de son objectif en nombre de jeunes, soit 363 jeunes (1 734 programmés)<sup>28</sup>. Une des explications de cet écart est le contexte particulier lié aux attentats en métropole : beaucoup de jeunes se sont désistés. L'URASS a également accueilli 35 jeunes au lieu des 60 prévus car la structure a rencontré un retard lié à des problèmes dans la signature de sa convention. Néanmoins, ce chiffre n'est pas définitif, et l'association, à date du bilan, était encore en attente de jeunes venant d'autres structures partenaires (ULIS et SESSAD Alizés). Les 4 autres acteurs (le CCDC, la MILCEM, Saveur&Co et le RSMA) ont atteint leur objectif : 96 % à 110 % de la cible programmée.

### *L'IEJ a-t-elle permis d'accompagner les jeunes différemment vers l'emploi ou la formation ?*

La DIECCTE dans son utilisation des fonds IEJ avait fait le choix de cibler 2 types d'acteurs : des actions plutôt traditionnelles et des actions novatrices dont les solutions d'accompagnement seraient différentes. Dans les faits, le RSMA et LADOM ont accompagné 1 340 NEET, soit 81 % des jeunes de la DIECCTE. Un peu moins de 20 % des jeunes ont donc suivi des actions innovantes. On peut en particulier noter la MILCEM (161 jeunes accompagnés) qui a élaboré une offre de service collective et a formé des conseillères dédiées dans ce but. Par ailleurs, CCDC qui propose des ateliers de coaching a accompagné 110 jeunes. L'URASS qui envisageait d'essayer une démarche expérimentale a elle accompagné 35 jeunes.

En l'absence d'évaluation systématique des projets, il est difficile de dire en quoi ces modalités d'accompagnement, décrites dans la partie précédente, sont plus ou moins efficaces pour aider les jeunes à trouver un emploi ou une formation. On peut noter le pourcentage de sortie en formation exceptionnel de la DIECCTE (60 %). Au regard de l'emploi, le statut en sortie est plutôt plus favorable pour les actions du volet central (avec un public plus diplômé et proche de l'emploi) que pour le volet déconcentré (le public du volet déconcentré semblant plus éloigné de l'emploi).

---

<sup>28</sup> Extraction du 27.04.2017 de ma-démarche-FSE. Dans son bilan à cette date, LADOM précise que des données complémentaires étaient en attente de transmission.

### **Principaux enseignements sur les jeunes impliqués :**

17. 5 365 jeunes sont passés dans les dispositifs de la DIECCTE et du volet central en Martinique. Les acteurs financés par la DIECCTE n'ont pas atteint leur cible en matière de jeunes accompagnés (54 % de l'objectif). Cet écart est surtout lié à LADOM, acteur historique en Martinique, qui n'a atteint que 21 % de son objectif en nombre de jeunes.
18. Les jeunes des dispositifs de la DIECCTE sont plus éloignés de l'emploi que ceux du volet central.
19. On ne peut pas véritablement parler de « parcours » entre structures, seuls 2 % des jeunes de la DIECCTE sont passés par plusieurs dispositifs. Pour la DIECCTE, il s'agit davantage de parcours intégré (en particulier dans le RSMA) où les acteurs effectuent à la fois du repérage, et de l'accompagnement voire de l'insertion.
20. La majorité des jeunes issus du volet central sont encore en situation de NEET à la sortie. Pour la DIECCTE, les sortants partent en formation pour plus de la moitié (60 %). Ce pourcentage particulièrement élevé est surtout lié à LADOM (85 % des sortants en formation). La RSMA a également un pourcentage de sortants en formation élevé (54 %) ainsi qu'un acteur plus petit, Saveur&Co (73 %).
21. La meilleure année, le dispositif a concerné 20 % des NEET de Martinique, hors volet régional/CTM, et a potentiellement contribué à en amener 13 % vers la formation ou l'emploi (éventuellement plus à plus long terme).

### **... sur les contributions de l'IEJ :**

22. L'IEJ n'a pas conduit les acteurs à changer de cible, le chômage des jeunes étant déjà une préoccupation en Martinique, mais les fonds ont touchés certains jeunes en particulier. Parmi les participants de la DIECCTE, 67 % ont été touchés par des actions ciblant plus fortement certains publics, en particulier les jeunes très éloignés de l'emploi (RSMA) et, pour un nombre plus restreint, les déficients intellectuels (URASS) et les jeunes Bac +2 et plus (CCDC).
23. L'ouverture à des actions nouvelles permises par la mise en œuvre de l'IEJ par la DIECCTE a permis de développer, dans une moindre proportion, de nouveaux types d'accompagnement (accompagnement plus collectif, atelier de coaching, démarches expérimentales). Étant donné l'importance de l'enveloppe accordée aux deux acteurs traditionnels, RSMA et LADOM, seuls 19 % des jeunes ont été touché par ces actions nouvelles.

## 4. ANNEXES

### 4.1 Les personnes interrogées

#### 30. Collectivité Territoriale de Martinique

- Gwenaël Marguerite, Chargé de mission Evaluation - Performance - Contrôle de Gestion - Suivi, Direction des Fonds Européens

#### 31. DIECCTE Martinique

- Fabrice Bredon, Responsable Cellule FSE

## 4.2 Étude de cas : Parcours de la Réussite

La ML du Centre de la Martinique (MILCEM) est une des trois missions locales de la région, avec la ML Espace Sud et la ML Nord Martinique. Elle gère un service public d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire diplômés ou non, sur le territoire de la Martinique.

### *Inscription dans l'IEJ*

Le projet Parcours de la réussite a été mis en place en réponse à l'AP « Priorité à l'autonomie » de la DIECCTE qui ciblait les acteurs « traditionnels », notamment le RSMA, LADOM ainsi que les 3 ML de Martinique. Il consiste à proposer aux jeunes de la ML, en complément de l'accompagnement individuel des référents, un parcours de 6 semaines constitué d'ateliers collectifs, de découvertes du monde de l'entreprise et de mises en situation professionnelle. L'objectif est de remobiliser le jeune, de lui faire découvrir ses appétences professionnelles, et de le faire se projeter dans un métier.

L'IEJ a permis de répondre à un constat fait au préalable, à savoir que l'orientation des jeunes se faisait principalement par des temps d'accompagnement individuel, effectués par les référents de la ML. C'est pourquoi il a été décidé dans ce dispositif de proposer, notamment, des temps d'accompagnement collectif des jeunes, en complémentarité des temps individuels existants.

### *Contenu de l'action*

Le projet ciblait un accompagnement de 16 cohortes de 10 jeunes pendant 6 semaines, soit 160 jeunes NEET sur 25 mois. Le parcours est structuré autour de 3 volets séquencés (Ateliers collectifs ; Visites d'entreprises et découvertes d'activités économiques ; Périodes de mise en situation professionnelle et d'immersion), dont l'objectif était de remobiliser les jeunes autour de leur projet d'insertion professionnelle.

La première étape du Parcours de la Réussite consistait à repérer des jeunes éligibles aux dispositifs et les présélectionner. Les jeunes étaient tout d'abord présélectionnés par la cellule interne composée des conseillères animatrices du dispositif. Un des impératifs pour qu'un jeune intègre le dispositif était d'être inscrit à la MILCEM, et ainsi disposer d'un conseiller référent. Pour chaque cohorte, une phase de lancement incluait la présentation du dispositif, son fonctionnement, ses objectifs, la signature d'un contrat d'engagement, la présentation du carnet de bord...

Les temps collectifs se faisaient sous forme de modules thématiques (connaissance de soi, démarche du projet d'orientation, familiarisation et connaissance de l'environnement économique, identification des familles de métiers, préparation à l'immersion...) animés par les référents de la ML ou par des prestataires externes. Enfin, des temps individualisés étaient dédiés aux jeunes, incluant un débriefing des



ateliers collectifs et la préparation du projet et des phases suivantes, notamment la recherche et la collecte d'information (contact CIO, organisations professionnelles, recherches terrain, etc.). L'ensemble des cohortes (160 jeunes) était ciblé sur ce volet.

Articulé avec les ateliers collectifs, le volet Découverte professionnelle et visites d'entreprises avait pour objectif de faire découvrir aux jeunes la réalité des métiers, mais également de renforcer leur culture d'entreprise en prévision de leur insertion professionnelle. Cela concernait essentiellement des visites d'entreprises et ou des témoignages de professionnels. Néanmoins, cela n'était pas systématiquement mis en place à chaque cohorte, notamment en cas de forte hétérogénéité des orientations professionnelles des jeunes d'une même cohorte, qui rendait difficile une intervention commune. C'est pourquoi seule la moitié des cohortes (80 jeunes) était ciblée pour cette étape.

Enfin, le volet immersion s'articulait également avec le volet Atelier collectif et visait à en conforter les objectifs pédagogiques. Trois semaines après le démarrage, chaque jeune était placé en immersion pendant une dizaine de jours dans un métier en lien avec les travaux réalisés préalablement dans l'atelier (test d'orientation, connaissance, de soi, enquêtes terrain, etc.). L'ensemble des cohortes (160 jeunes) était ciblé sur ce volet. Cette immersion relevait d'un processus propre :

32. Dans l'atelier collectif, la phase immersion est préparée avec chaque jeune : quel est son objectif ? Comment se déroule-t-elle ?
33. Pendant l'immersion, chaque jeune reçoit la visite d'un conseiller lié au projet (soit les conseillers animant les ateliers collectifs et/ou le conseiller référent des PMSMP)
34. Enfin, il s'agissait pour chaque jeune de débriefer sur le déroulement de cette immersion : a-t-elle été concluante sous l'angle du projet professionnel, doit-elle être poursuivie ?

Au terme de ces 6 semaines, le jeune accompagné devait sortir du dispositif collectif avec un plan d'actions et retourner avec son conseiller référent pour mettre en œuvre concrètement son projet professionnel (alternance, formation, retour en formation initiale emploi, service civique...).

En complément de ces 3 volets, des points réguliers étaient effectués par le chargé de projet, l'équipe d'animation et le référent du jeune sur la mise en œuvre du plan d'actions issu du Parcours de la Réussite, mais également sur sa situation plus personnelle et d'éventuelles problématiques rencontrées.

### *Capacité à recruter les jeunes*

Les jeunes ont intégré le dispositif IEJ sur la période d'octobre 2015 à Décembre 2017. 160 jeunes étaient attendus sur le territoire de la MILCEM, dont la totalité

devait participer aux volets Ateliers collectifs et Immersion en situation professionnelle, et la moitié (80 jeunes) au volet Visites d'entreprises. Au total, 161 jeunes sont entrés sur la période, qui ont tous suivi les ateliers collectifs, 75 ont réalisé une visite d'entreprise et 103 une immersion professionnelle. À noter le niveau de formation assez hétérogène de ces jeunes avec 45 % de niveau CITE 0, 1 ou 2, 44 % de niveau 3 ou 4 et 12 % supérieurs à BAC+2 (CITE 5 à 8), ce qui ne correspond donc pas uniquement aux profils les plus éloignés de l'emploi recherchés par la DIECCTE.

La prescription des jeunes s'est faite d'une part en interne par les 21 conseillers de la MILCEM et d'autre part en externe, via ses partenaires (service insertion des villes, CIO, plateforme de décrochage, etc.). Ensuite une phase de pré-sélection des jeunes était effectuée en amont de l'entrée du dispositif : éligibilité, pertinence du positionnement au regard du diagnostic établi du jeune, inscription des jeunes en CIVIS.

L'écart sur le volet Immersion en situation professionnelle est expliqué par la MILCEM par le nombre important d'abandons (35) pour des raisons diverses (maladies, grossesse, empêchement familial...) ; et une difficulté pour trouver des entreprises d'accueil du fait du manque de disponibilité de tuteurs et cela malgré l'appui de la conseillère dédiée aux immersions. Pour autant il est précisé que certains jeunes ont pu réaliser des immersions hors période de convention.

#### *Les parcours des jeunes participants au dispositif Parcours de la Réussite*

Sur les 161 jeunes ayant participé au dispositif Parcours de la Réussite, près des 3/4 (73 %) a entre 18 et 23 ans et 12 % étaient mineurs. Si la moyenne d'âge (20,6 ans) est identique à celle de l'ensemble des participants aux dispositifs du PON déconcentré en Martinique, la part des mineurs y est significativement supérieure (2 % pour le PON déconcentré en Martinique).

Près d'un quart des participants (24 %) abandonnent en cours de route (dont ¼ pour un emploi, une formation ou un stage). Pour les restants, au moment de la sortie du dispositif :

35. 17,5 % accèdent à un emploi (7 % ont un CDI ou un CDD de plus de 6 mois), ce qui est quasiment équivalent à la moyenne du PON déconcentré en Martinique (18,2 %) ;
36. 23 % accèdent à une formation, ce qui est significativement inférieur à la moyenne du PON déconcentré en Martinique (60 %), même s'il convient de préciser que cette moyenne est fortement tirée à la hausse par LADOM (85 %) ;
37. 55 % sont en recherche d'emploi, sans suivre de formation ni d'études, ce qui est fortement supérieur à la moyenne du PON déconcentré en Martinique (17 %).

Globalement, la MILCEM semble satisfaite du dispositif déployé, le volet Ateliers collectifs ayant, selon elle, permis au jeune une meilleure exploitation de ses centres d'intérêt dans la recherche de son projet personnel et professionnel, mais également l'intégration de nouveaux comportements et attitudes nécessaires à leur bonne insertion professionnelle (ponctualité, assiduité, dynamique de réflexion...).

De même le bilan du volet Immersion en milieu professionnel semble positif, ces expériences auraient en effet eu un rôle majeur dans le processus de validation du projet professionnel des jeunes. Près de 90 entreprises ayant accueilli les jeunes du dispositif, leur permettant d'acquérir et de développer des compétences de savoir-faire et savoirs-être propre aux activités de base du métier choisi par chacun d'eux. La ML note également que ce volet a favorisé le développement de son réseau d'entreprises d'accueil et le renforcement de sa démarche partenariale.

Néanmoins, concernant le volet Visite en entreprises, dont la plupart ont eu lieu autour de la thématique du développement durable, la MILCEM note que bien que cette thématique soit intéressante, le secteur est encore peu investi par les entreprises de Martinique ; de nombreux métiers commençant à émerger, mais les formations qualifiantes permettant d'y accéder n'étant pas toutes disponibles sur le département.

### Conclusion

Les ML sont positionnées comme des acteurs importants de l'accompagnement et surtout du repérage grâce à leur maillage territorial et à celui de leurs partenaires. L'IEJ a permis à la MILCEM de mettre en place un dispositif dédié (ateliers collectifs) complémentaire de l'accompagnement des jeunes, principalement individuel, qu'elle proposait jusqu'alors. Via l'IEJ la ML a pu renforcer la capacité des jeunes à appréhender et à se familiariser avec la réalité du monde de l'entreprise (visites d'entreprises) et à y effectuer plusieurs séjours (immersions professionnelles), leur permettant ainsi d'ancrer leur projet professionnel sur des connaissances et des expériences concrètes.

---

<sup>a</sup> PO FEDER FSE CR p43

<sup>b</sup> PO FEDER FSE CR p7

<sup>c</sup> PO FEDER FSE CR p7

<sup>d</sup> PO FEDER FSE CR p7

<sup>e</sup> Martinique : Évaluation de l'impact du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » en 2015

<sup>f</sup> Eurostat, 2014

<sup>g</sup> Appel à projet IEJ, 2014

<sup>h</sup> Montant UE déclaré dans le cadre du bilan déposé 2018

<sup>i</sup> Martinique : Évaluation de l'impact du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » en 2015

<sup>j</sup> <http://www.ifrap.org/etat-et-collectivites/fusion-departement-region-en-guyane-et-martinique>

<sup>k</sup> <http://www.martinique.pref.gouv.fr/content/download/7173/38521/file/CPERD%20972%20-%20Projet.pdf>

- 
- <sup>1</sup> Rapport D'activité Des Services De L'Etat 2012 ([lien](#)) p27
- <sup>m</sup> <http://www.contact-entreprises.com/lancement-du-dispositif-regional-immersion-emploi-jeunes/>
- <sup>n</sup> Budget départemental 2015 du CR de la Martinique
- <sup>o</sup> BUDGET PRIMITIF 2018 COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE
- <sup>p</sup> <http://martinique.drjscs.gouv.fr/sites/martinique.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/focusemploi-mars2016.pdf>
- <sup>q</sup> Appel à projet IEJ, 2014
- <sup>r</sup> CONTRAT DE PROJETS ETAT – REGION – DEPARTEMENT MARTINIQUE 2007 – 2013
- <sup>s</sup> Rapport D'activité Des Services De L'Etat 2012 ([lien](#))
- <sup>t</sup> Rapport D'activité Des Services De L'Etat 2012 ([lien](#))
- <sup>u</sup> CONTRAT DE PROJETS ETAT – REGION – DEPARTEMENT MARTINIQUE 2007 – 2013
- <sup>v</sup> « Synthèse de l'axe 1 du PON FSE 2014-2020 », L'Europe s'engage en France, voir le lien (consulté le 17.05.2018) : <http://www.fse.gouv.fr/candidater-et-gerer/fse-mode-demploi/le-fse-quest-ce-que-cest/le-programme-operationnel-national-emploi-et-inclusion/axe-1-accompagner-vers-lemploi-les-demandeurs-demploi-et-inactifs-soutenir-les-mobilites>
- <sup>w</sup> PO FEDER FSE CR
- <sup>x</sup> [http://www.europe-martinique.com/wp-content/uploads/2016/05/PresentationSynthetique\\_PO-FSE\\_MartiniqueEtat-2014\\_2020.pdf](http://www.europe-martinique.com/wp-content/uploads/2016/05/PresentationSynthetique_PO-FSE_MartiniqueEtat-2014_2020.pdf)
- <sup>y</sup> <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-2014-2020#/regional/fiche/martinique>
- <sup>z</sup> PO FEDER FSE CR
- <sup>aa</sup> [http://www.europe-martinique.com/wp-content/uploads/2016/05/PresentationSynthetique\\_PO-FSE\\_MartiniqueEtat-2014\\_2020.pdf](http://www.europe-martinique.com/wp-content/uploads/2016/05/PresentationSynthetique_PO-FSE_MartiniqueEtat-2014_2020.pdf)
- <sup>bb</sup> Martinique : Évaluation de l'impact du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » en 2015
- <sup>cc</sup> <http://martinique.dieccte.gouv.fr/Lancement-appel-a-projets-IEJ,14861>
- <sup>cd</sup> PO FEDER FSE CR
- <sup>ce</sup> <http://martiniqueambitionjeunes.org/category/actions/>
- <sup>cf</sup> Données Ma Démarche FSE
- <sup>cg</sup> Données Ma Démarche FSE
- <sup>ch</sup> <http://www.collectivitedemartinique.mq/wp-content/uploads/2017/09/Cahier-des-charges-ATOOUT-INCLUSION-3.pdf>
- <sup>ci</sup> La majorité de l'analyse s'appuie ici sur les données Ma Démarche FSE
- <sup>cj</sup> Données Ma Démarche FSE
- <sup>ck</sup> <https://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/plan-d-investissement-competences/>
- <sup>cl</sup> Données Eurostat. <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do>.
- <sup>cm</sup> Source : Eurostat. <http://ec.europa.eu/eurostat/web/regions/data/database#>
- <sup>cn</sup> Évaluation de l'impact du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » en 2015, p20
- <sup>co</sup> Martinique : Évaluation de l'impact du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » en 2015